

RAPPORT D'ACTIVITES 2020



ORDECO

Observatoire Régional des Déchets et
de l'Economie Circulaire en Occitanie

OBSERVATION & PLANIFICATIONS

TRAITEMENT DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS 2018	Suites de l'enquête menée auprès de 200 installations en 2019 : • Clôture et redressements • Exploitation des résultats • Cartographies • Fiches de synthèse • Mise en ligne	78 jours
COLLECTE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS 2017	Mise en ligne effectuée	
COLLECTE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS 2019	Enquête lancée en avril : • Huit relances jusqu'à fin novembre • 95,50% de retour, soit 98% de la population régionale couverte • Taux de saisie dans SINOE à fin décembre : 60 %	145 jours
FICHES INSTALLATIONS	Fiches finalisées mises à disposition des financeurs : • Cimenterie Port la Nouvelle • Cimenterie Martres Tolosane • ISDND de Narbonne • ISDND de Bellegarde • Gestion de l'amiante en région • Biotertre Occitanis D'autres fiches sont en cours de préparation	56 jours
DECHETS DES ACTIVITES ECONOMIQUES	• Contribution aux travaux de l'ADEME sur une « Méthode nationale harmonisée » : pas de consensus sur un outil unique. Le résultat des travaux amène à un inventaire des méthodes et des outils utilisés sur le territoire national.	7 jours
DECHETS ORGANIQUES	• Rencontres AREC, ADEME, DDCSPP (y compris réunion régionale des inspecteurs), DREAL • Identification et cartographies des installations SPA3 connues • Enquête Méthanisation et SPA3 : questionnaire commun AREC / ORDECO	24 jours

LES CHIFFRES 2018 DU TRAITEMENT DES DECHETS* - OCCITANIE

ENQUETE ITOM - Installations de Traitement des Ordures Ménagères

+d'info : www.sinoe.org

Flux de déchets inter-régionaux

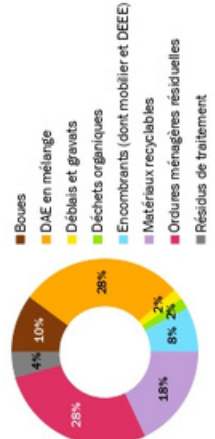


95% des flux traités par les installations d'Occitanie proviennent de la région. Les 5% restant, soit 251 kt, proviennent des régions limitrophes : 84 kt de Nouvelle-Aquitaine, 129 kt de PACA, 36 kt d'AURA. 1,4 kt de déchets de collectes sélectives produits en Corse ont exceptionnellement été triés sur un centre de tri du Gard.

A l'inverse, certains déchets produits en Occitanie ont été traités dans des installations hors Région. C'est le cas pour 251 kt.

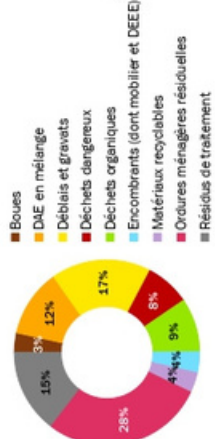
Typologie des déchets provenant des autres régions (pour traitement en Occitanie)

250 810 tonnes



Typologie des déchets produits hors région

272 480 tonnes



Les transferts interrégionaux de déchets sont en majorité des déchets résiduels : 69 kt d'OMR, 71 kt de DAE et 19 kt d'encombrants ont été produites dans des départements hors Occitanie et traités en région, alors que 77 kt de DAE, 32 kt de DAE et 10 kt d'encombrants produits en Occitanie ont été traités dans des installations des régions limitrophes. Ces « échanges » concernent également des matériaux recyclables, à savoir les emballages, le carton et le bois (45 kt produites hors Occitanie et traitées en Occitanie et, à l'inverse, 9,5 kt produites en Occitanie et traitées dans des centres de tri ou plateformes de compostage de régions limitrophes). Enfin, 33 kt de mâchefers issus de l'incinération en Occitanie sont maturées en PACA alors que 3 kt de mâchefers du Lot-et-Garonne sont enfouies en Occitanie.

Présentation et champ de l'enquête

L'enquête nationale ADEME « Installations de Traitement des Ordures Ménagères » (ITOM), menée en Occitanie par l'ORDECO, porte sur toutes les installations de traitement qui accueillent des déchets collectés dans le cadre du service public d'élimination des déchets et sur les centres de tri dédiés aux déchets d'activités économiques. En 2018, 172 installations ont ainsi été enquêtées. Le taux de retour à cette enquête est de 78%. Les données présentées correspondent donc à celles de 135 installations.

A noter que 3 plateformes de maturation de mâchefers et 5 ISOND en post-exploitation ont été enquêtées mais ne sont pas intégrées à la présente fiche pour des questions de lisibilité.

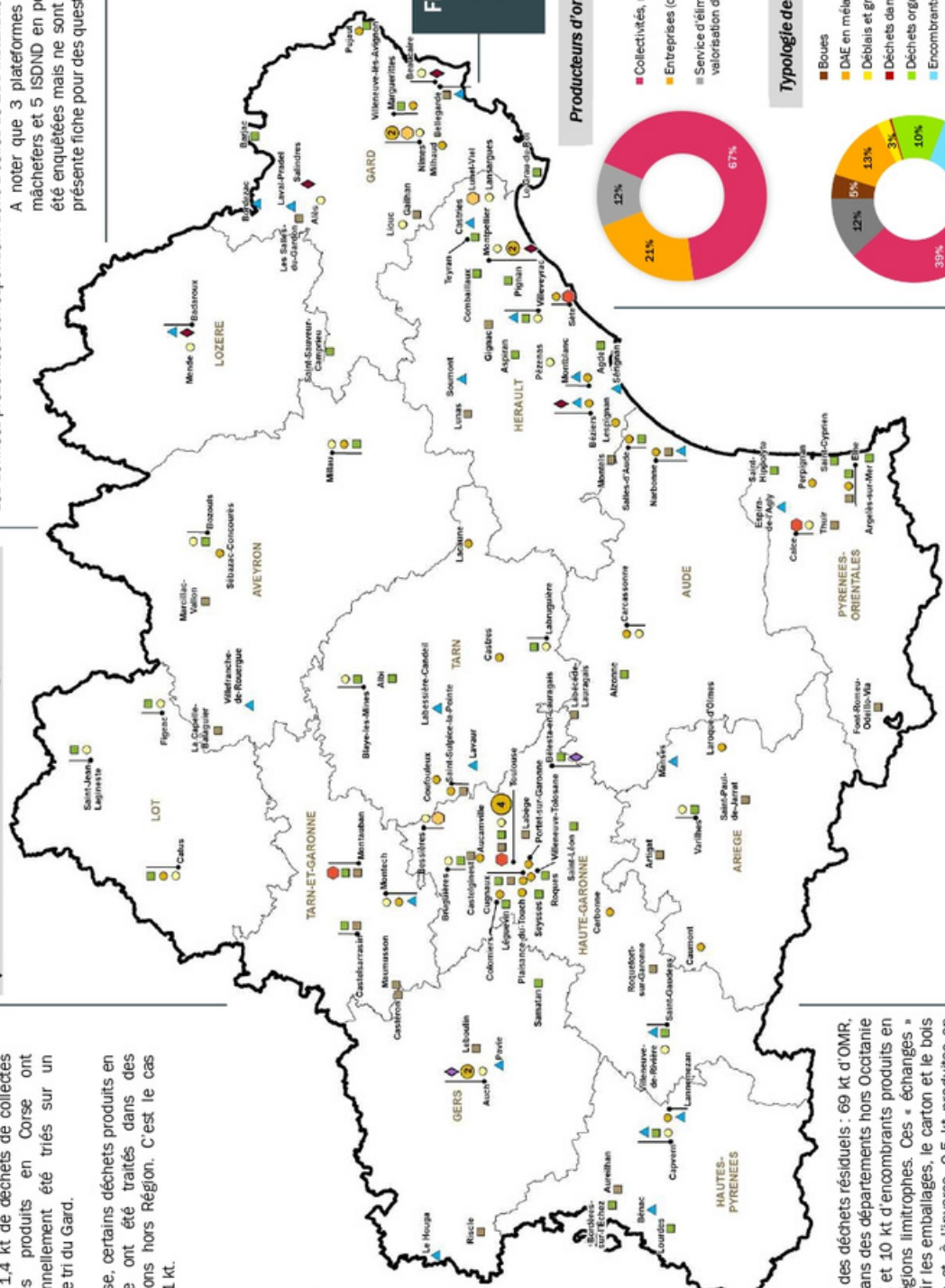
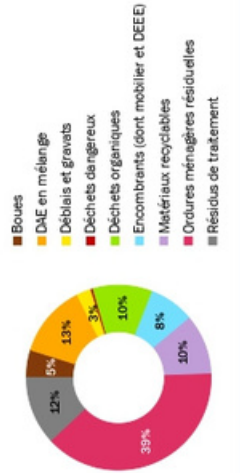
Flux entrants sur les installations d'Occitanie

4 567 kt

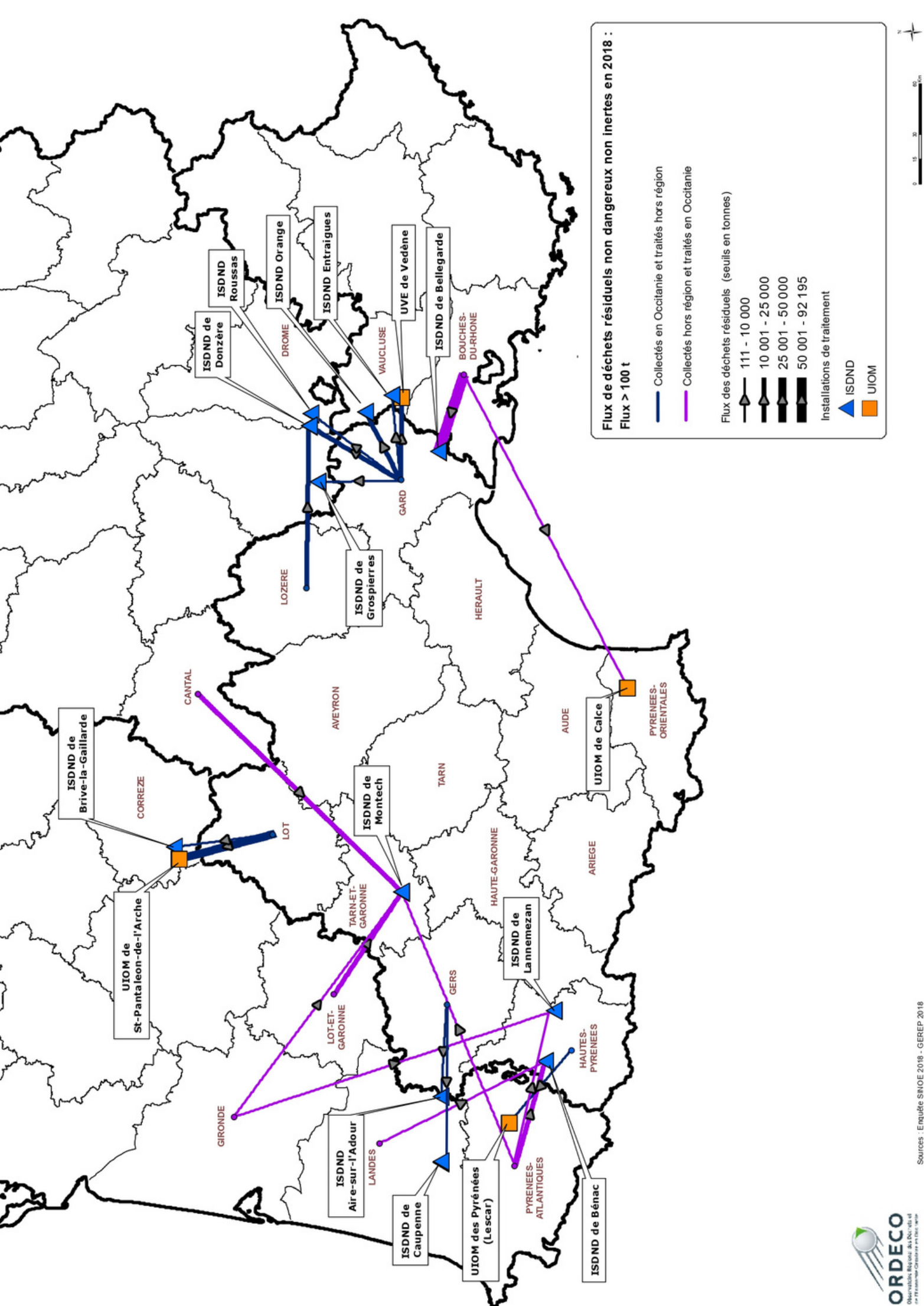
Producteurs d'origine des déchets

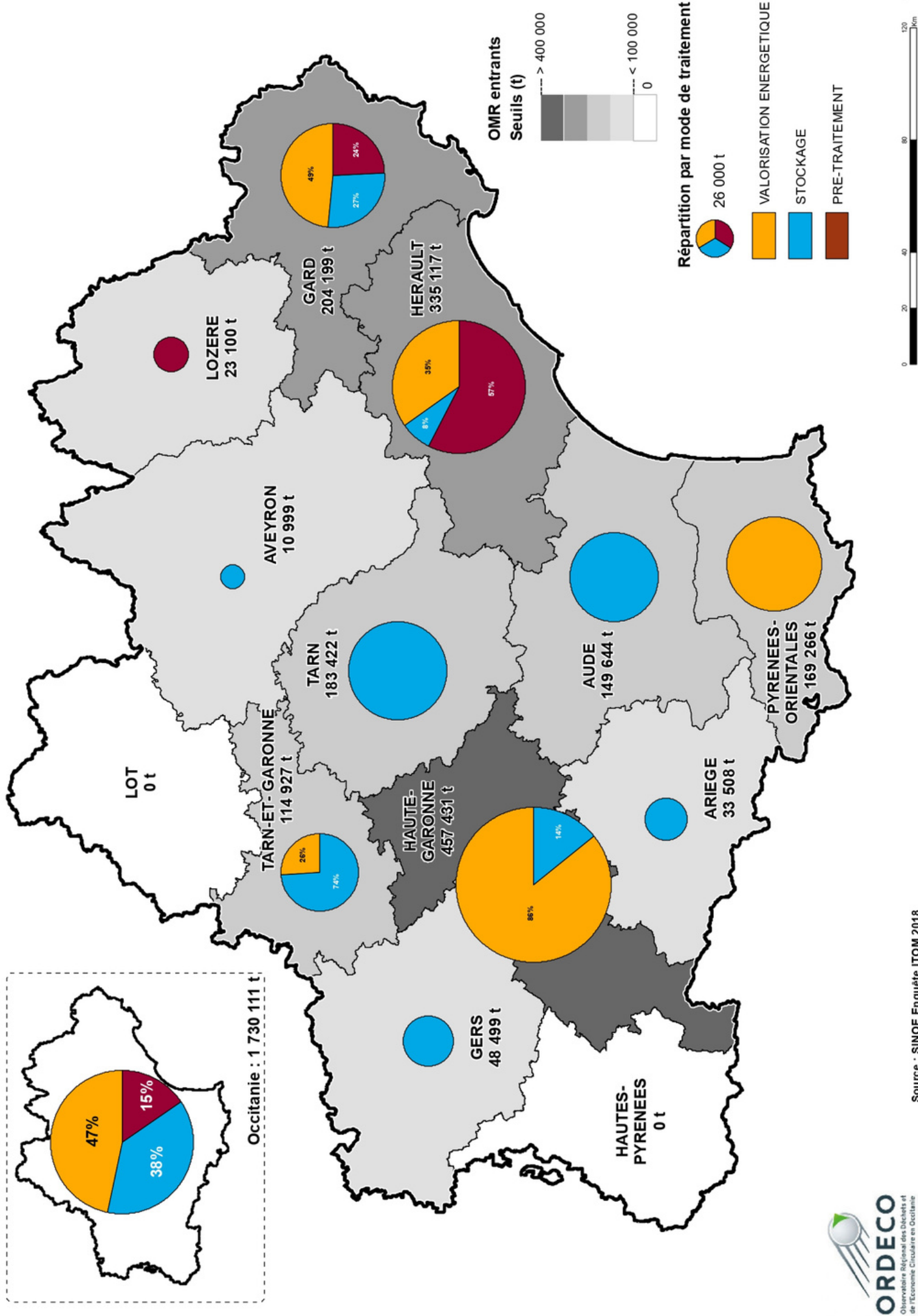


Typologie des déchets entrants

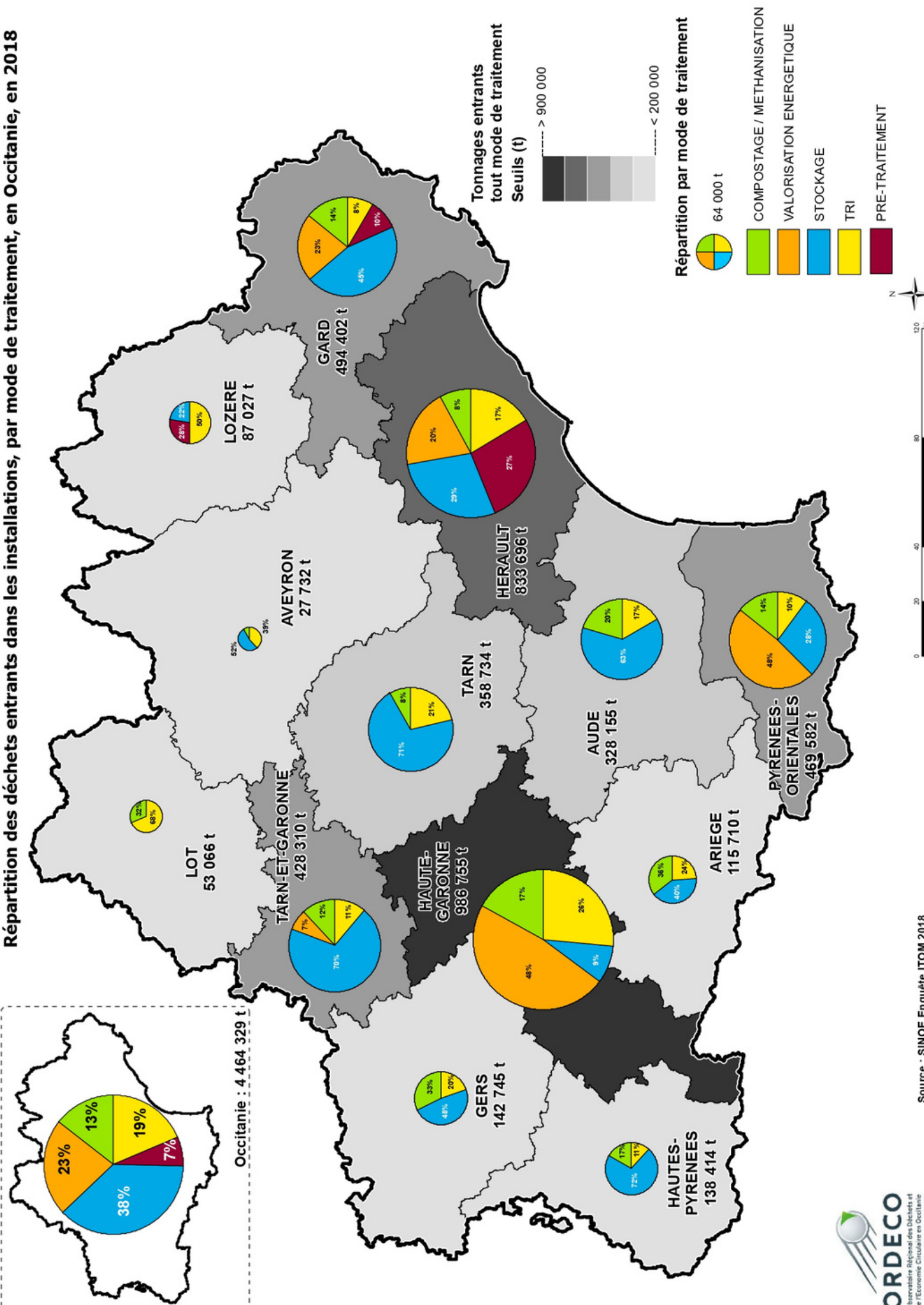


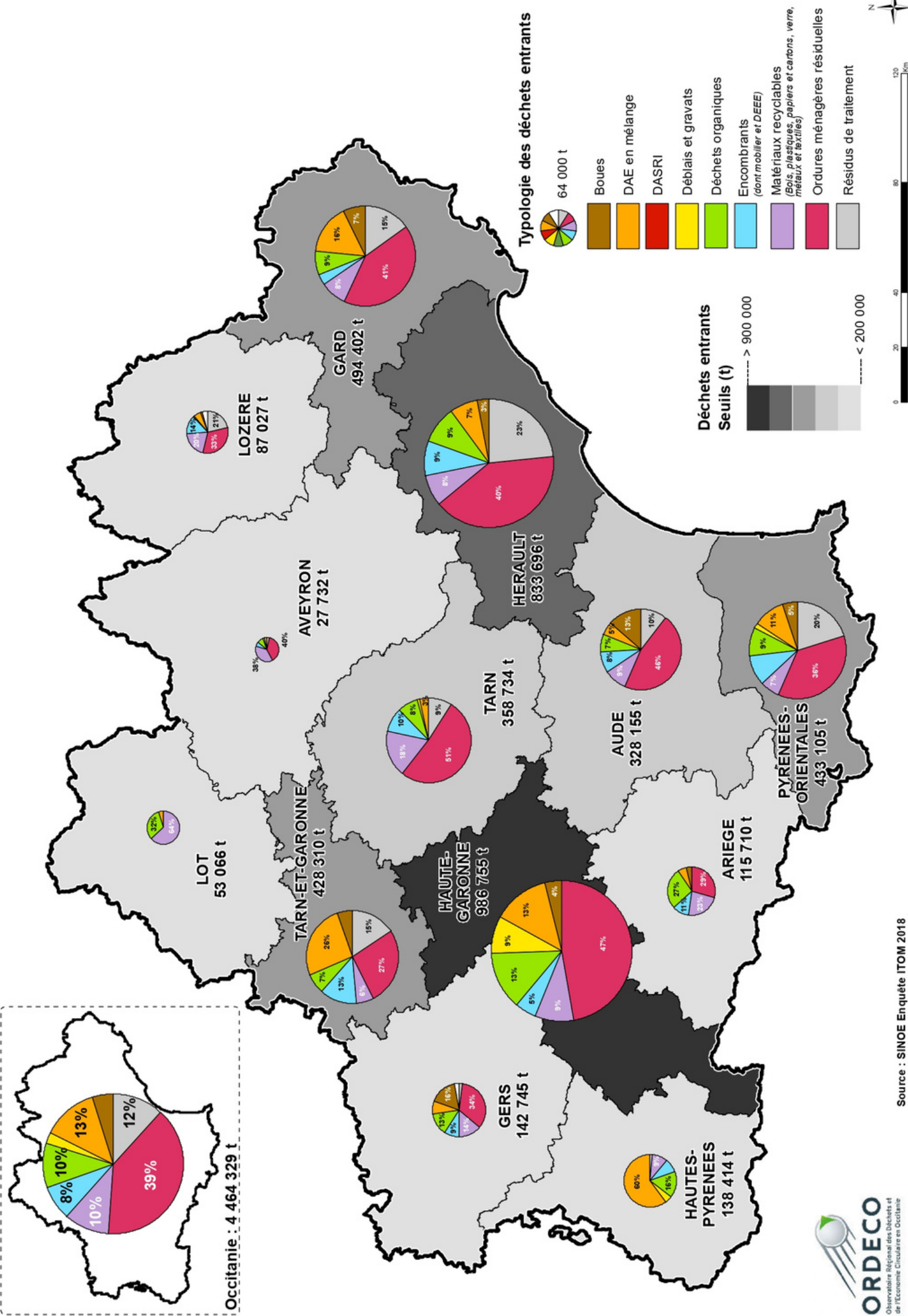
(*) hors installations n'ayant pas répondu à l'enquête ITOM 2018.
(**) Ont également été enquêtées : 3 unités de co-incinération, 3 plateformes de maturation de mâchefers et 5 ISOND en post-exploitation dont les données n'ont pas été intégrées à cette fiche.

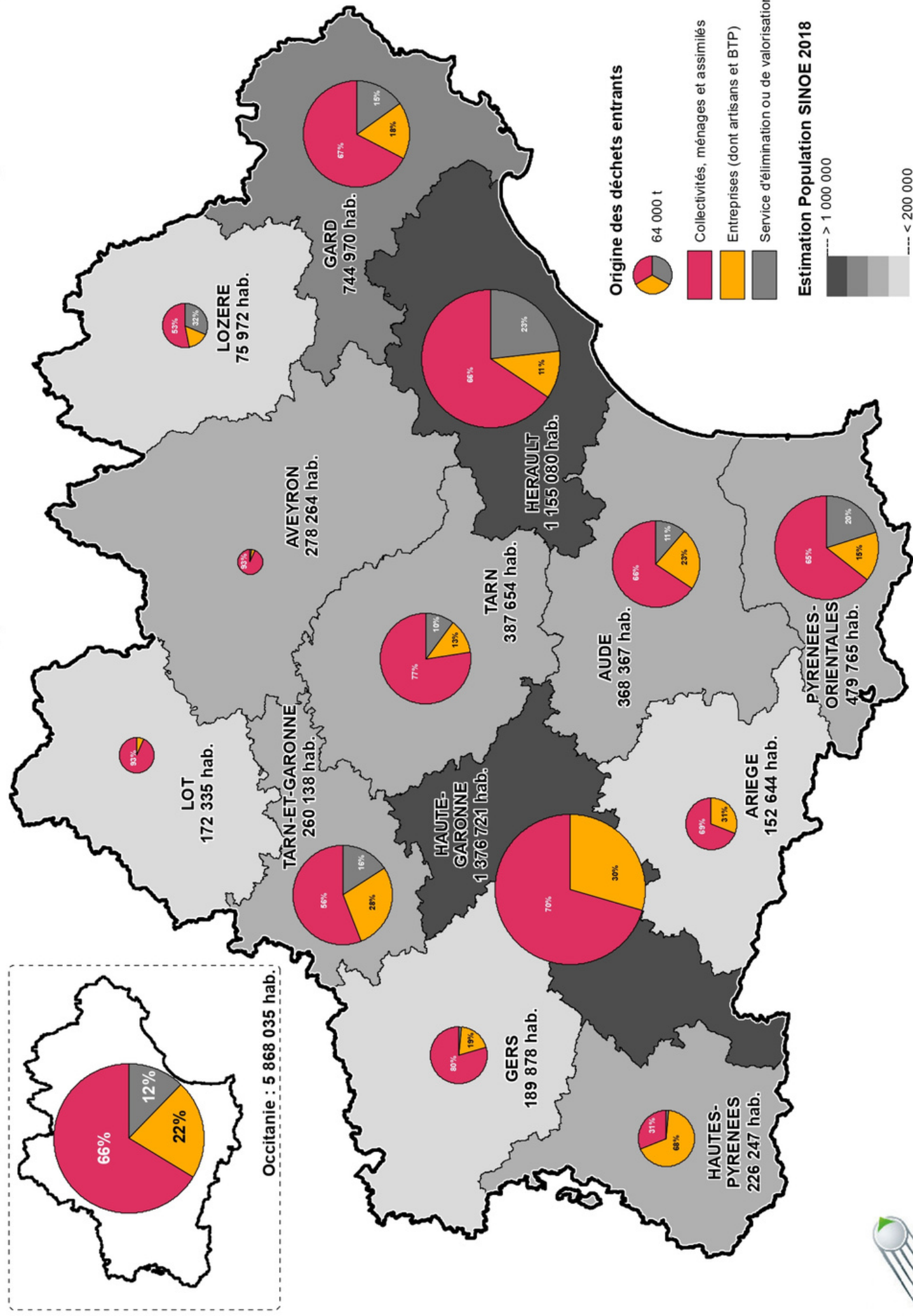




Répartition des déchets entrants dans les installations, par mode de traitement, en 2018



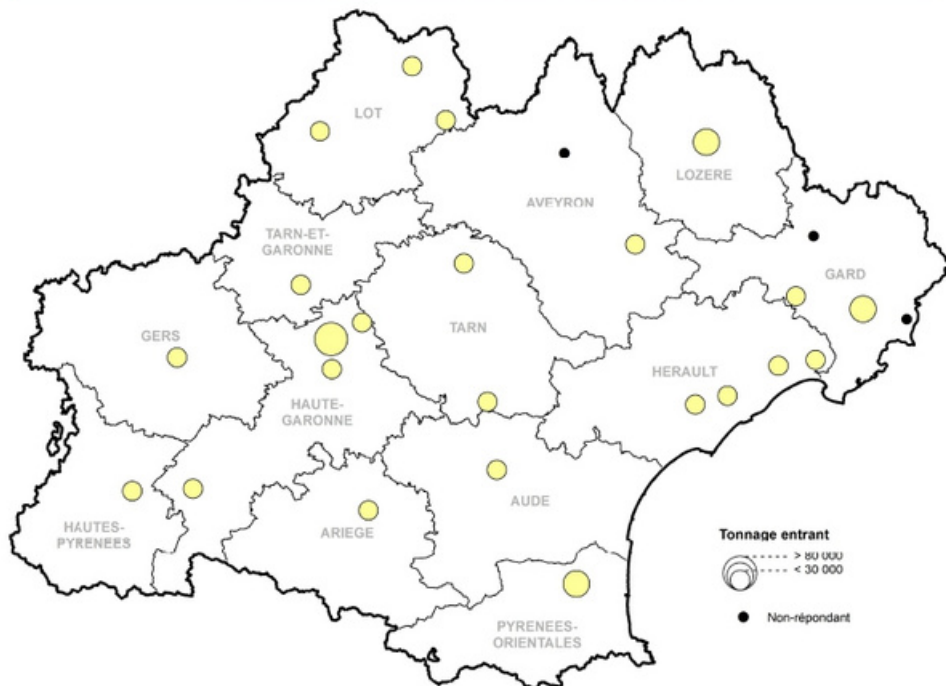




LES CHIFFRES 2018 DU TRAITEMENT DES DECHETS – OCCITANIE

ENQUETE ITOM - Installations de Traitement des Ordures Ménagères

Les centres de tri de collecte sélective



(*) Hors tonnages des centres de tri n'ayant pas répondu à l'enquête ITOM 2018 et centres de tri « mono-matériaux » ne triant que le verre. A noter que pour un centre de tri de collecte sélective et DAE, seule la partie « collecte sélective » a été communiquée par l'exploitant.

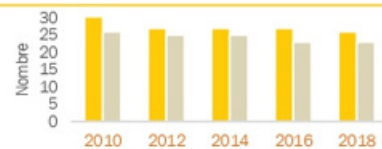
Chiffres clés 2018

26 Centres de tri accueillant la « collecte sélective »

dont **9** triant tous les emballages plastiques

381 812 tonnes entrantes*

dont **68 720** tonnes de refus de tri



Evolution des tonnages entrants depuis 2010 en fonction du nombre de centres de tri enquêtés et répondant

Le nombre de centres de tri de collecte sélective, en Occitanie, a diminué entre 2010 et 2012 (passant de 31 à 27), certains « petits » centres de tri ayant cessé leur activité laissant place à des centres de plus grande capacité, puis reste stable entre 2012 et 2016. En 2018, la région compte 26 centres collecte sélective. Le taux de retour aux enquêtes varie entre 84% et 93% en fonction des années. La collecte sélective des ménages, qui constitue le principal flux entrant sur ces centres de tri, augmente constamment depuis 2010 (entre 1 et 10% en fonction des années). A noter que les 3 centres de tri non-répondants en 2018 représenteraient, au regard de leurs capacités nominales, environ 60 000 tonnes, soit moins de 10% de la capacité totale des centres de tri de collecte sélective d'Occitanie.

Flux entrants : 381 812 tonnes – Déchets collectés sélectivement ou en mélange



Type de producteurs des déchets entrants sur les centres de tri « collecte sélective » en 2018



Origine géographique des déchets entrants sur les centres de tri « collecte sélective » en 2018

Dans les centres de tri de « collecte sélective », plus de 90% des déchets entrants, en 2018, ont été produits par les ménages, 4% par des entreprises et 4% sont des déchets envoyés d'un centre de tri à un autre, notamment pour réaliser du surtri. A noter qu'un centre de tri de collecte sélective et DAE n'a, en 2018, pas déclaré les quantités de DAE triées, qui représenteraient environ 100 kt et porteraient ainsi la part des déchets provenant d'entreprises à 25%.

La collecte sélective, c'est-à-dire les emballages et les papiers des ménages ainsi que les cartons des professionnels collectés par le service public, représentent 92% du tonnage total des déchets entrants sur ces centres de tri, soit 352 kt. Les 8% restant (29 kt) sont des encombrants ménagers, du mobilier, des DEEE, des DAE en

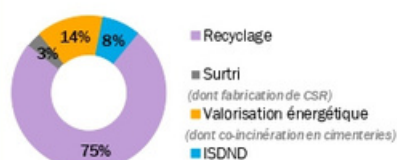
mélange, des films plastiques produits par des entreprises et du surtri sur la fraction sèche d'ordures ménagères résiduelles. Quelques déchets de bois ont, quant à eux, fait l'objet d'un transit.

90% des déchets triés sur les centres de tri de « collecte sélective » d'Occitanie ont été collectés dans la région. Les 10% restants proviennent des régions limitrophes (ainsi que, exceptionnellement, de la Corse, pour 1,4 kt).



Typologie des déchets entrants sur les centres de tri « collecte sélective » en 2018

Flux sortants : 363 139 tonnes – Déchets, matières et refus de tri



Destination de traitement des déchets et sous-produits sortants des centres de tri « collecte sélective » en 2018

¾ des flux sortants des centres de tri de « collecte sélective » de la région sont orientés vers une filière de recyclage, soit environ 270 kt.

Bien que la destination géographique de ces flux manque, aujourd'hui, de précision, environ 45% seraient recyclés

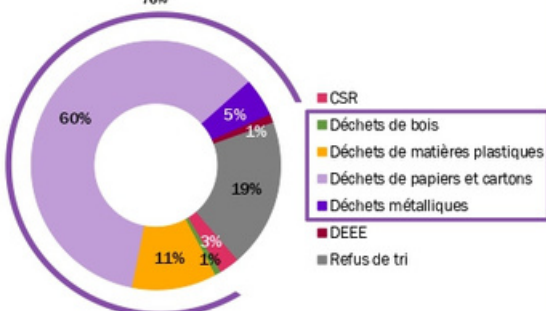
en Occitanie, 49% dans les autres régions françaises et 6% à l'étranger (en majorité en Espagne, pays frontalier).

14% des déchets sortants de ces centres de tri, soit 51 kt, font l'objet d'une valorisation énergétique. Ces déchets valorisés par incinération sont du bois (2,9 kt), du CSR directement préparé par les installations enquêtées (11 kt mais, en prenant en compte les DAE du centre de tri ne les ayant pas comptabilisés, on arriverait à 21 kt de CSR) et des refus de tri (38 kt). Les autres refus de tri sont dirigés vers de l'enfouissement (28 kt) ou vers une installation de préparation de CSR externe (2,6 kt).

Au global, environ 15% des refus de tri sont traités hors région : en PACA pour de la

fabrication de CSR, en Nouvelle-Aquitaine pour de la valorisation énergétique et en Espagne pour de la fabrication de CSR.

Matériaux recyclables

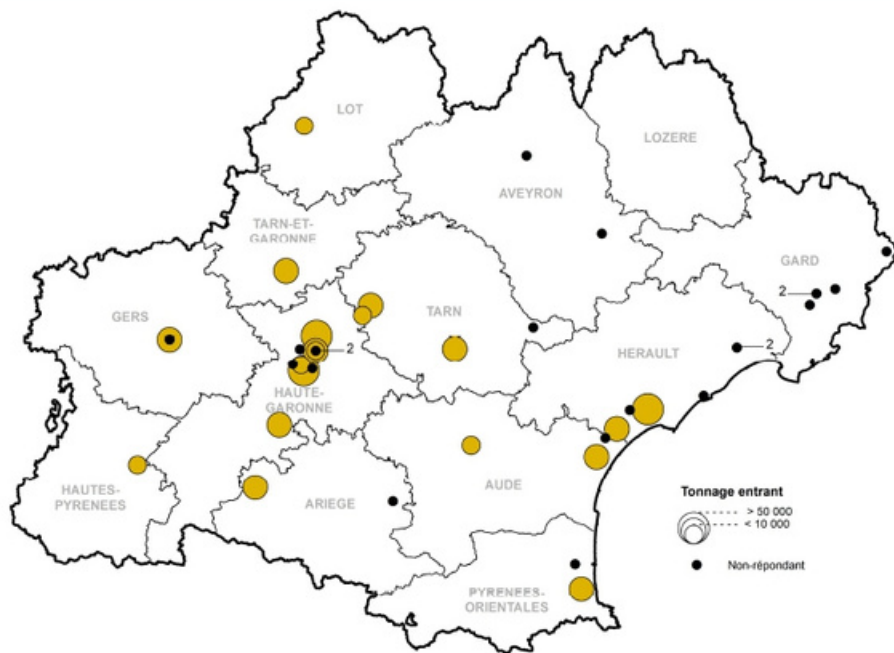


Typologie des déchets et sous-produits sortants des centres de tri « collecte sélective » en 2018

LES CHIFFRES 2018 DU TRAITEMENT DES DECHETS – OCCITANIE

ENQUETE ITOM - Installations de Traitement des Ordures Ménagères

Les centres de tri HORS collecte sélective



(*) Hors tonnages des centres de tri n'ayant pas répondu à l'enquête ITOM 2018 et centres de tri « mono-matériaux ».

Chiffres clés 2018

40 Centres de tri (hors ceux accueillant la « collecte sélective »)

444 309 tonnes entrantes*



Evolution des tonnages entrants depuis 2012 en fonction du nombre de centres de tri enquêtés et répondant

L'enquête auprès des centres de tri de « déchets des activités économiques » a été lancée, par l'ADEME, en 2012. La liste des centres de tri enquêtés lors de cette première enquête en ex-région Languedoc-Roussillon n'est pas connue par l'ORDECO mais le nombre de centres de tri répondants est similaire à ce qui a été obtenu lors des enquêtes suivantes. On constate, entre 2014 et 2016, une légère augmentation des quantités entrantes, d'environ 30 kt. Une très légère augmentation s'observe entre 2016 et 2018, et ce bien que le taux de retour aux enquêtes soit, en 2018, inférieur à celui des années précédentes (48% en 2018 contre environ 70% en 2014 et 2016).

Flux entrants : 444 309 tonnes – Déchets collectés sélectivement ou en mélange



Type de producteurs des déchets entrants sur les centres de tri - hors collecte sélective - en 2018

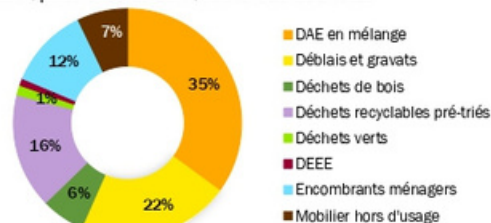


Origine géographique des déchets entrants sur les centres de tri - hors collecte sélective - en 2018

Sur les centres de tri hors centres de tri de « collecte sélective », 78% des déchets entrants en 2018 proviennent des entreprises. Parmi ces déchets d'activités économiques, 38% ont été identifiés comme découlant des activités du BTP, (soit 130 kt) mais il peut rester une part de déchets du BTP non-identifiée et donc comprise dans les DAE restants. Ces déchets des entreprises (dont artisans et BTP) sont des déchets recyclables pré-triés (59 kt), des déchets en mélange (15 kt), des déblais et gravats (94 kt), du bois (20 kt) et du mobilier (5,3kt) pré-triés. Bien que ces centres de tri ne trient pas de déchets provenant de la collecte sélective, ils trient des déchets produits par les ménages, qui sont collectés en déchèteries, à savoir : cartons (1,9 kt), métaux (8 kt), bois (6,8 kt), encombrants (51 kt) et mobilier hors d'usage (26 kt). Ces déchets produits par les ménages et les collectivités représentent 22% du tonnage entrant. On retrouve également, en entrée, quelques déchets verts (6,3 kt) et DEEE (4,4 kt), qui ne font pas l'objet d'un tri poussé mais d'un regroupement-

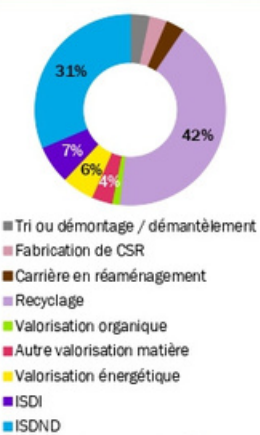
transit ; les centres de démantèlement des DEEE n'étant pas dans le champ de l'enquête.

Quant à l'origine géographique, 99% des déchets entrants proviennent de la région Occitanie. Les déchets collectés hors région proviennent de Gironde, des Landes, du Lot-et-Garonne et des Pyrénées-Atlantiques et sont triés dans des installations implantées dans des départements limitrophes à celui de collecte des déchets.



Typologie des déchets entrants sur les centres de tri - hors collecte sélective - en 2018

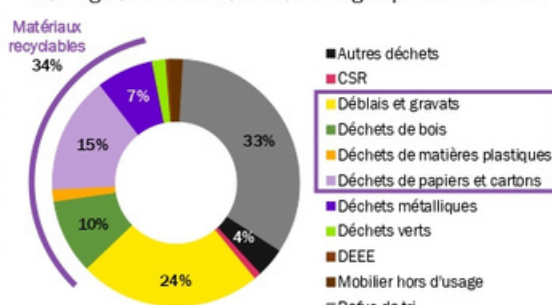
Flux sortants : 415 467 tonnes – Déchets, matières et refus de tri



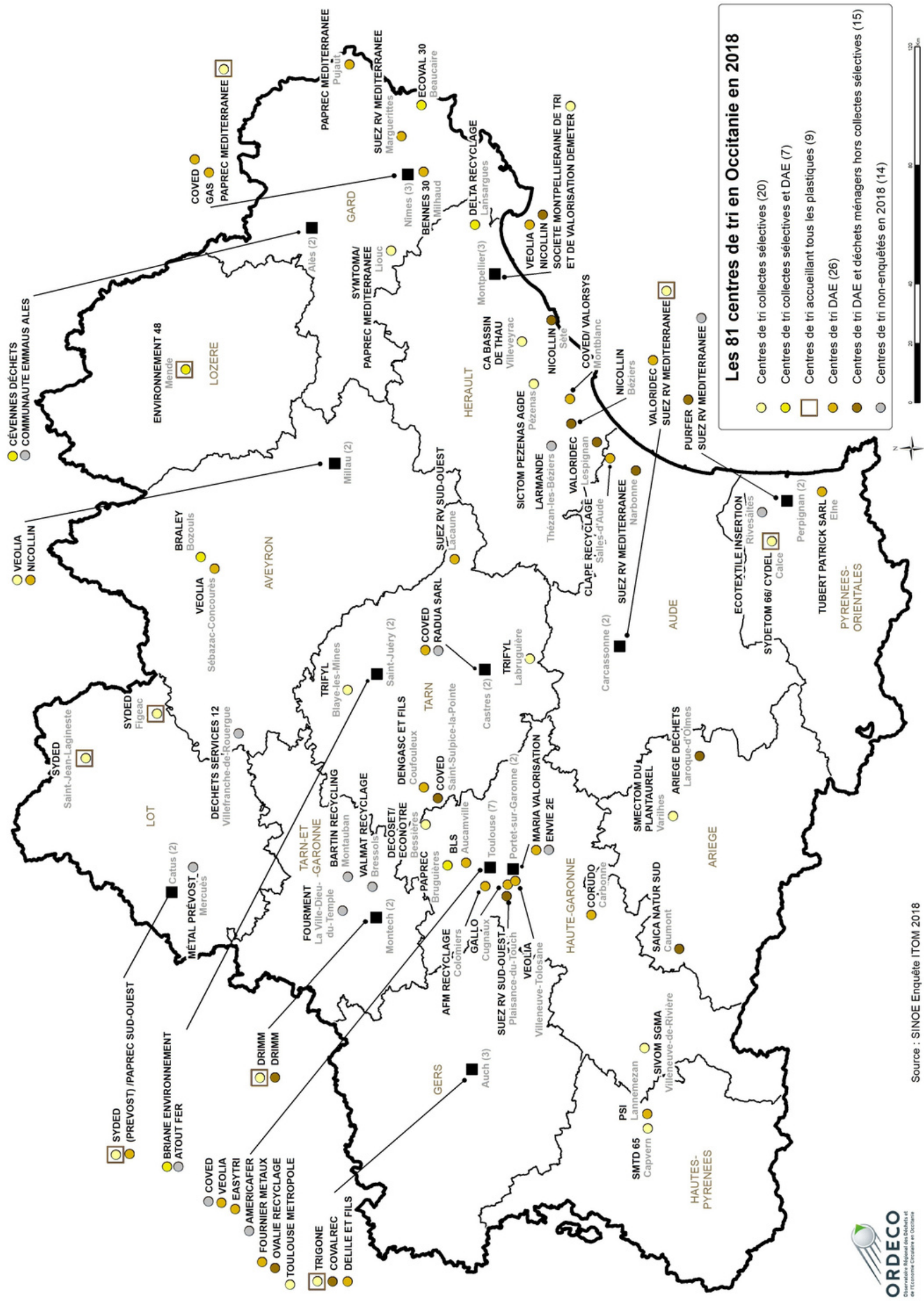
Destination de traitement des déchets et sous-produits sortants des centres de tri - hors collecte sélective - en 2018

42% des flux sortants des centres de tri « hors collecte sélective » d'Occitanie sont orientés vers une filière de recyclage, soit 175 kt. Ces déchets seraient recyclés à 15% en Occitanie, à 16% en Espagne ; le restant se partageant entre diverses régions françaises. Cette donnée est néanmoins à relativiser car la destination renseignée peut ne constituer qu'une première étape du recyclage. Par ailleurs, pour 12% des quantités orientées vers du recyclage, la destination géographique n'a pas été communiquée. Parmi les autres filières de valorisation déclarées, la valorisation organique (5 kt) concerne les déchets verts et quelques déchets de bois. La catégorie « autre valorisation matière » (15 kt) contient essentiellement des gravats, qui font l'objet d'un concassage préalable à une valorisation et des déchets de bois. On notera qu'environ 14 kt de déchets sont envoyées vers une autre installation de sur-tri ou de démantèlement ainsi qu'environ 12 kt vers une installation de fabrication de CSR. A noter que 2 centres de tri présentés ici préparent du CSR directement sur leurs sites à partir de refus de tri.

Enfin, 22 kt sont dirigées en valorisation énergétique (12 kt de refus de tri, 6 kt de bois et 4 kt de CSR) et 130 kt en ISDND (majoritairement des refus de tri). Ainsi, la part de déchets « résiduels » qui font l'objet d'un stockage ou d'une valorisation énergétique serait de 43%



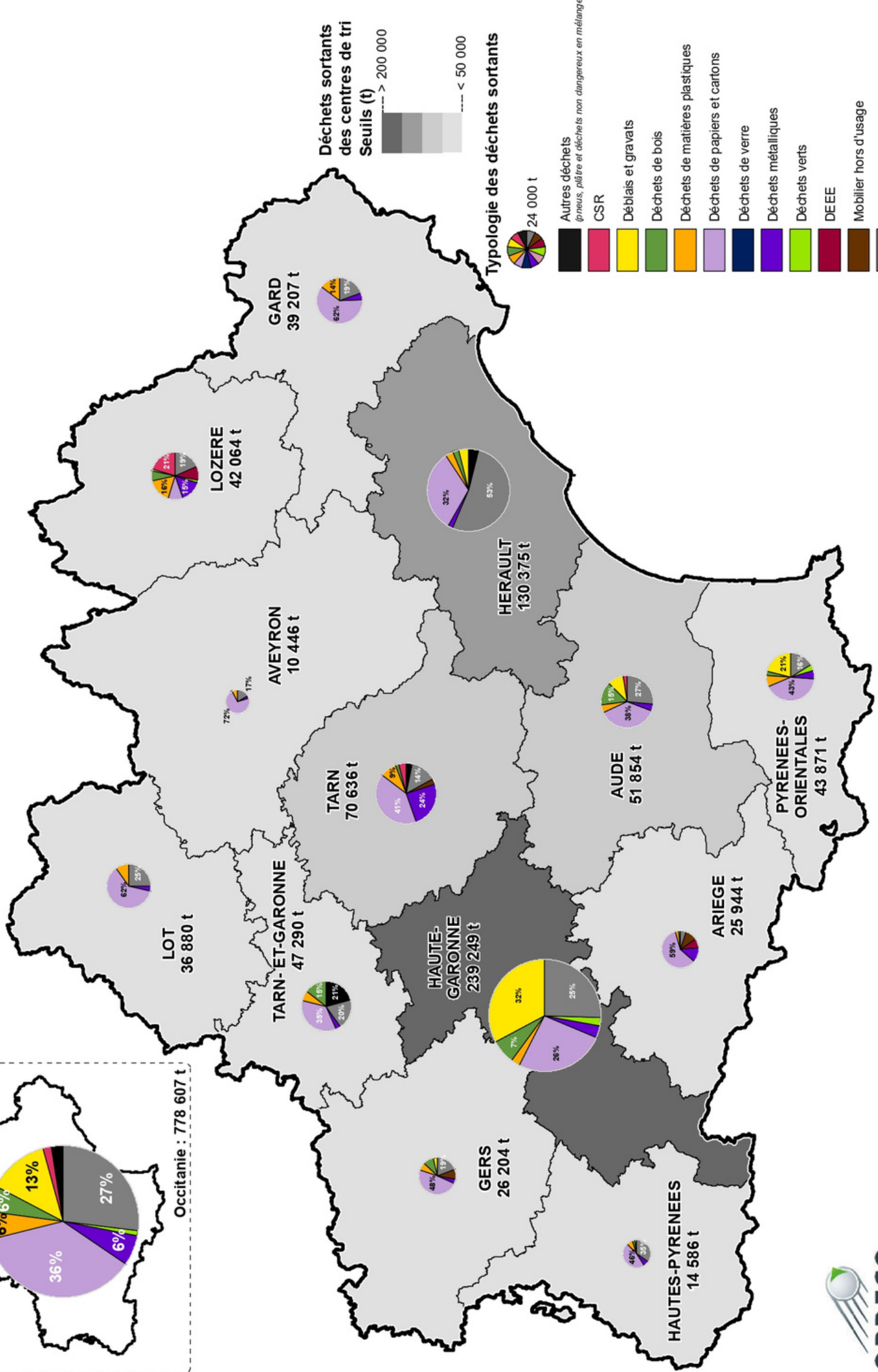
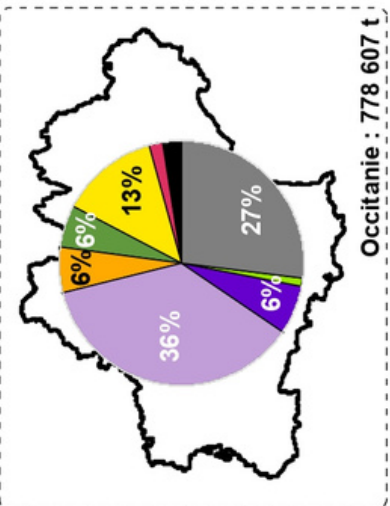
Typologie des déchets et sous-produits sortants des centres de tri - hors collecte sélective - en 2018



Les 81 centres de tri en Occitanie en 2018

- Centres de tri collectes sélectives (20)
- Centres de tri collectes sélectives et DAE (7)
- Centres de tri accueillant tous les plastiques (9)
- Centres de tri DAE (26)
- Centres de tri DAE et déchets ménagers hors collectes sélectives (15)
- Centres de tri non-enquêtés en 2018 (14)

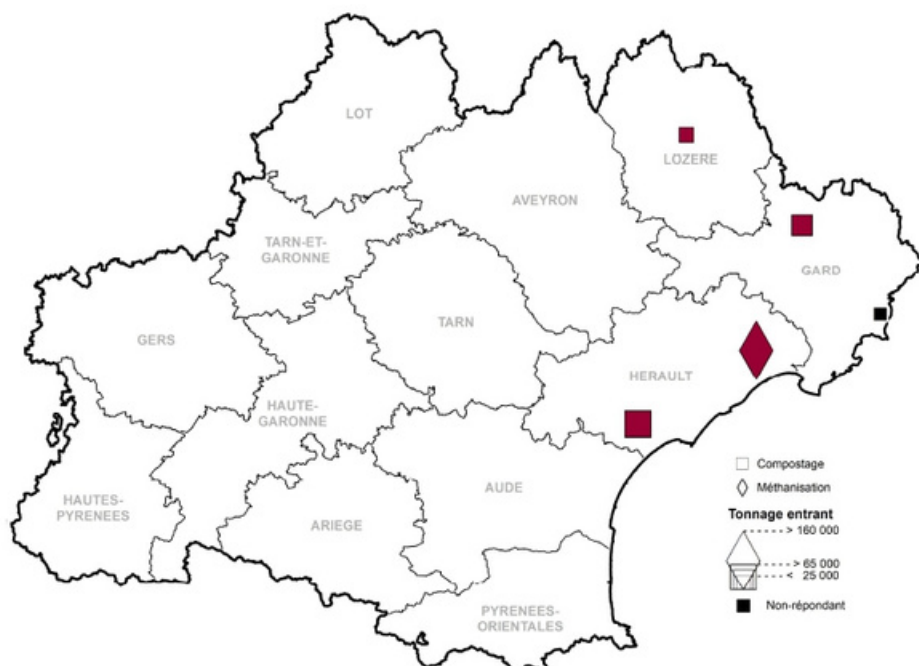
Typologie des déchets sortants des centres de tri, en Occitanie, en 2018



Les Installations de Pré-traitement

Chiffres clés 2018

5 Installations de pré-traitement
301 484 tonnes entrantes*
369 500 tonnes autorisées



(*) Hors tonnages de l'installation de pré-traitement n'ayant pas répondu à l'enquête ITOM 2018.

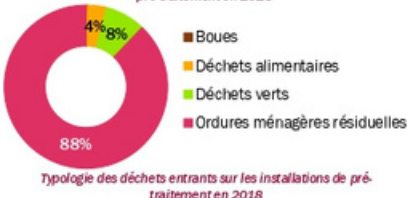
Cette fiche présente les installations de « pré-traitement » d'ordures ménagères résiduelles. Ce type de pré-traitement revient à effectuer un tri sur les ordures ménagères résiduelles permettant d'extraire, d'une part, les matériaux recyclables (plastiques, métaux, verre, carton ou bois selon les installations) et, d'autre part, la fraction fermentescible afin de produire du compost. 5 installations d'Occitanie sont ici présentées :

♦ 3 tris mécano-biologiques, dans l'Hérault et dans le Gard, liés à des plateformes de compostage ;

♦ 1 tri mécano-biologique lié à une unité de méthanisation, dans l'Hérault. Sur cette installation, l'objectif supplémentaire est la production d'électricité et de chaleur à partir du biogaz généré lors de la digestion des déchets organiques. Cette installation permet également d'envoyer une partie des refus de tri en production de CSR.

♦ 1 tri mécano-biologique des ordures ménagères résiduelles et boues de STEP en Lozère : la fraction compostée n'est pas destinée à être valorisée mais à être stockée en ISDND. Le procédé permet de réduire les tonnages enfouis et de diminuer la production de biogaz. A noter qu'une partie de la fraction non-organique sert à la production de CSR.

Flux entrants : 301 484 tonnes – Ordures ménagères résiduelles et déchets organiques



Sur les 3 « tris mécano-biologiques » liés à des plateformes de compostage, 1 a comme entrants des ordures ménagères résiduelles et des déchets verts et 1 uniquement des ordures ménagères résiduelles. La 3^{ème} installation (Beaucaire), dont les données ne sont pas incluses à la présente fiche, reçoit, en plus des déchets verts et des ordures ménagères résiduelles, des déchets alimentaires triés à la source (qui proviennent à la fois des ménages et des entreprises) et est autorisée pour une capacité de 60 kt par an.

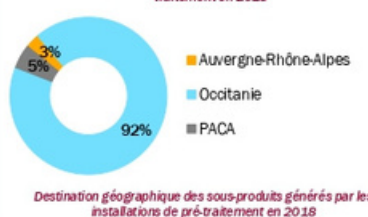
L'unité de méthanisation avec « tri mécano-biologique » reçoit des déchets verts, des ordures ménagères et des déchets alimentaires. Ces derniers proviennent, en majorité, des entreprises

de la grande distribution mais également, pour environ 10%, de la collecte séparée des biodéchets des ménages, mise en place par la collectivité. L'unité de stabilisation de Lozère reçoit, quant à elle, des ordures ménagères résiduelles ainsi que des boues de station d'épuration.

Au global, hors tonnages du « tri mécano-biologique » de Beaucaire, 265 kt d'ordures ménagères résiduelles sont passées par des installations de pré-traitement en 2018, 24 kt de déchets verts, 11 kt de déchets alimentaires et 925 t de boues de stations d'épurations.

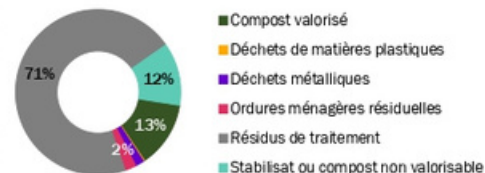
Les déchets entrants sur ces installations de pré-traitement proviennent exclusivement de la région Occitanie.

Flux sortants : 238 712 tonnes – Matériaux recyclables, compost et résidus de traitement

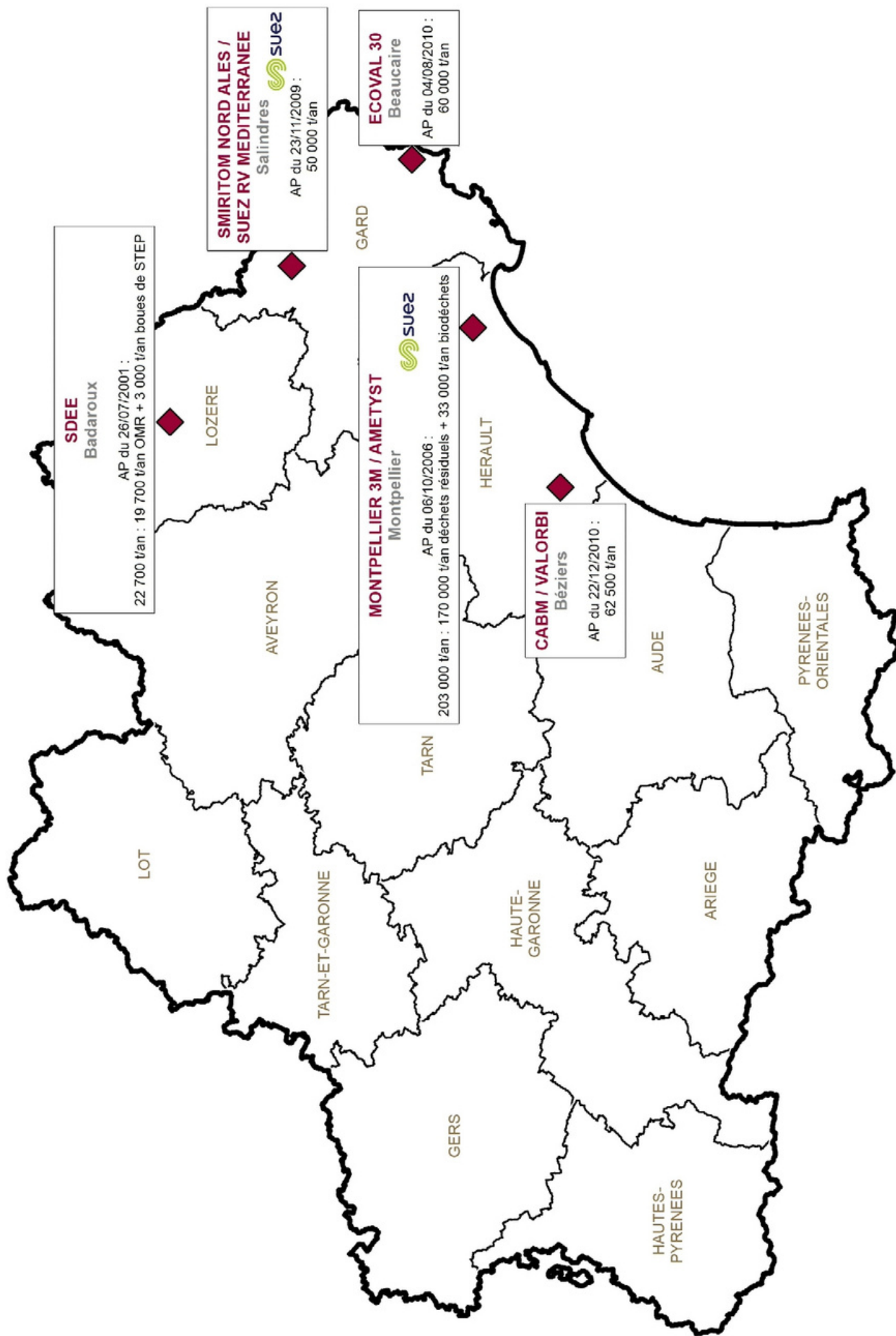


83% des flux sortants des 4 installations de pré-traitement présentées sont dirigés vers des filières d'élimination (ISDND ou incinération). Il s'agit des résidus de traitement (168 kt), de la fraction fine et grossière des ordures ménagères de l'unité de pré-traitement de Lozère (13 kt) et du stabilisat de l'unité de méthanisation (16 kt). Ces 197 kt de déchets sont traités à 91% en Occitanie, à 4% dans la Drôme (Auvergne-Rhône-Alpes) et à 5% dans le Vaucluse (PACA). A noter que les déchets traités hors Région ne concernent que l'unité de pré-traitement du Gard. La valorisation matière et organique concerne 17% des flux sortants des « tris mécano-biologiques ». Ces derniers ont, en effet, permis la production de 31 kt de compost et le recyclage de 4 kt de métaux et 0,62 kt de plastiques.

Ce recyclage se fait, soit directement, soit après une nouvelle opération de tri. 5,2 kt d'ordures ménagères, qui sont en fait la fraction sèche extraite lors du pré-traitement en Lozère, sont envoyées vers un centre de tri, qui permet d'extraire les plastiques, les métaux et le bois, notamment utilisés en fabrication de CSR.



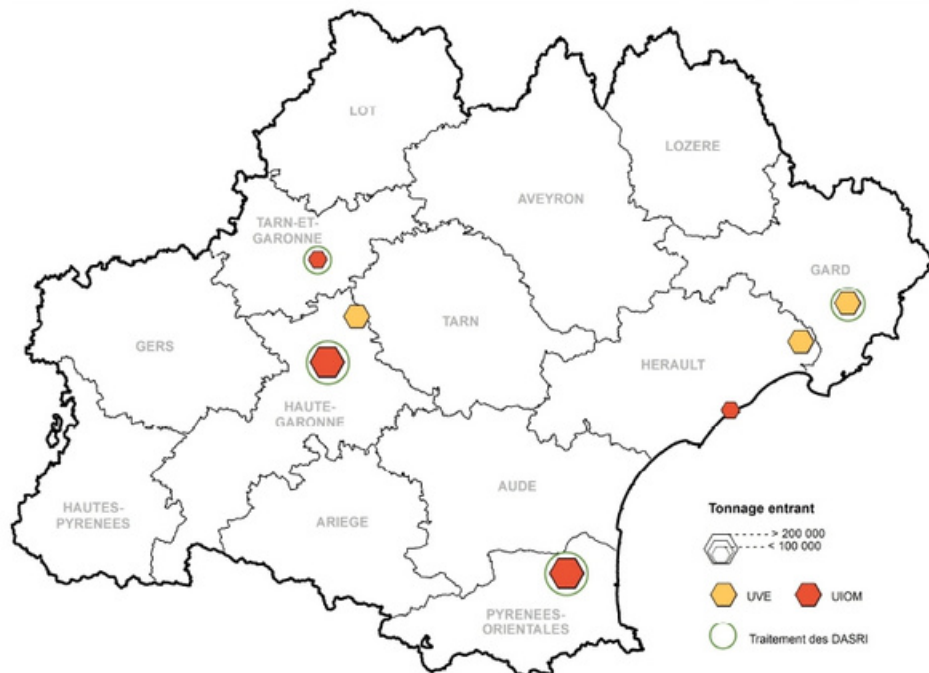
Déchets et sous-produits générés par les installations de pré-traitement en 2018



LES CHIFFRES 2018 DU TRAITEMENT DES DECHETS – OCCITANIE

ENQUETE ITOM - Installations de Traitement des Ordures Ménagères

Les Unités d'Incinération des Ordures Ménagères (UIOM)



Chiffres clés 2018

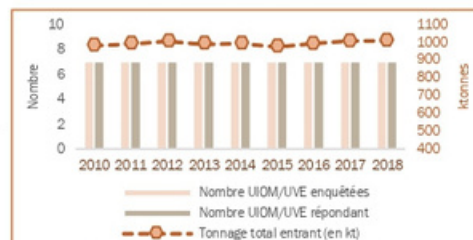
7 installations : 4 UIOM / 3 UVE*

1 069 000 tonnes autorisées

988 081 tonnes incinérées

soit **95%** de la capacité totale

(en tenant compte de la capacité technique des installations telle qu'existante en 2018)



Evolution des tonnages entrants depuis 2010 en fonction du nombre d'UIOM/UVE enquêtées et répondant

Les UIOM/UVE sont enquêtées annuellement. Le champ de l'enquête depuis 2010 est le même puisqu'aucune unité n'a ni fermé ni été créée entre 2010 et 2016. Les tonnages entrants sur les UIOM sont, globalement, constants. L'année avec le tonnage le moins élevé est 2015 avec 973 kt et l'année lors de laquelle le plus de déchets ont été accepté par les incinérateurs est 2018, avec 1 007 kt. Les quantités entrantes en 2017 et 2018 sont similaires : il y a une très légère baisse des tonnages entre 2014 et 2015 puis une constante augmentation depuis 2015.**

(*) UVE : Incinérateur atteignant une performance énergétique suffisante, au regard de l'arrêté ministériel du 20/09/2002, pour être qualifié d'Unité avec Valorisation Énergétique

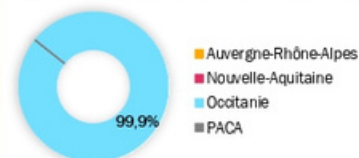
(**) UIOM : Incinérateur n'atteignant pas une performance énergétique suffisante, au regard de l'arrêté ministériel du 20/09/2002, pour être classé comme installation de valorisation

(**) Des détails concernant l'évolution des quantités entrantes en ISDND depuis 2010, ainsi que les objectifs réglementaires associés, sont données au verso de cette fiche.

Flux entrants : 1 007 308 tonnes – Déchets résiduels



Type de producteurs des déchets entrants sur les UIOM/UVE en 2018

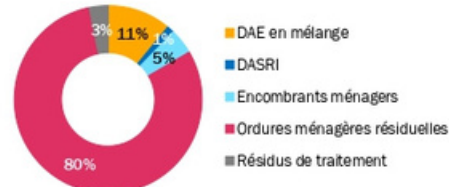


Origine géographique des déchets entrants sur les UIOM/UVE en 2018

En 2018, 1 007 kt de déchets résiduels ont été admis dans les incinérateurs d'Occitanie et 988 kt ont été réellement incinérées, ce qui représente 92% de la capacité réglementaire totale autorisée. Les déchets incinérés proviennent à 85% des ménages (et des collectivités), 11% des entreprises (et des collectivités), 3% d'autres installations de traitement de déchets (refus de tri et OMR délestées lors des arrêts techniques). Les 1% restant correspondent à 12 kt de DASRI ; 4 incinérateurs de la région possédant une ligne spécifique pour l'incinération de ces déchets. Les déchets des ménages incinérés sont constitués à 95% d'ordures ménagères résiduelles (806 kt) et à 5% d'encombrants ménagers (44 kt). 54 t de boues provenant de stations d'épuration

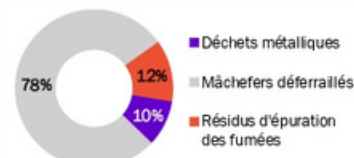
sont également incinérées.

Les déchets incinérés en Occitanie ont été produits dans la région, exceptés 1,9 kt de DASRI qui proviennent de Nouvelle-Aquitaine, de PACA et d'Auvergne-Rhône-Alpes ainsi que 1,8 kt de DAE provenant de PACA.

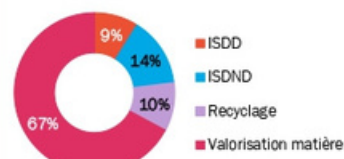


Typologie des déchets entrants sur les UIOM/UVE en 2018

Flux sortants : 240 456 tonnes – Résidus d'incinération



Sous-produits générés par les UIOM/UVE en 2018



Filières de traitement des sous-produits générés par les UIOM/UVE en 2018

Le traitement par incinération des déchets résiduels par les 7 unités de la région a donné lieu à la production de 29 kt de REFIO, 187 kt de mâchefers et 30 kt de métaux, après maturation.

72% des REFIO sont stockés en ISDD et 28% (soit 8,1 kt) sont envoyés dans les mines de sel en Allemagne, où ce procédé est considéré comme de la valorisation matière. Les métaux suivent une filière de recyclage. 82% des mâchefers sont utilisés en technique routière et 18% stockés en ISDND. A noter que 117 t de mâchefers, considérés comme « refus » suite à la maturation, ont été envoyés en valorisation énergétique pour un nouveau cycle de combustion.

Valorisation énergétique

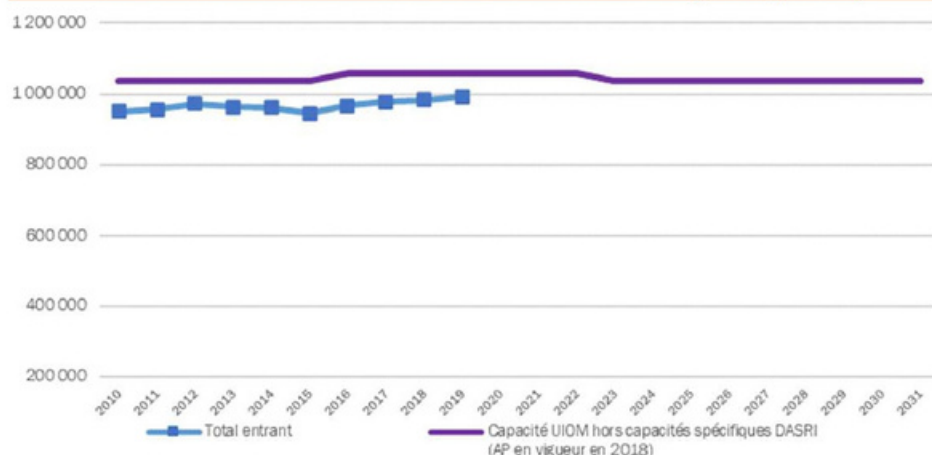
4 incinérateurs fonctionnent en cogénération, c'est-à-dire qu'ils valorisent l'énergie produite lors de la combustion des déchets à la fois sous forme de chaleur et sous forme d'électricité. 2 unités valorisent l'énergie uniquement sous forme de chaleur (vapeur d'eau) et 1 incinérateur valorisait, en 2018, l'énergie uniquement en tant qu'électricité.

L'électricité est auto-consommée par les incinérateurs et l'excédant est injecté sur le réseau électrique national. La chaleur, est, quant à elle, valorisée différemment selon la situation géographique du site : réseau de chaleur urbain pour 3 incinérateurs, réseau de chaleur industriel pour un autre et « valorisation directe » pour 2 incinérateurs (serres maraîchères et blanchisserie directement raccordées). A noter que la chaleur peut, également, être en partie auto-consommée.

LES CHIFFRES 2018 DU TRAITEMENT DES DECHETS – OCCITANIE

ENQUETE ITOM - Installations de Traitement des Ordures Ménagères

Les Unités d'Incinération des Ordures Ménagères (UIOM)



Objectif réglementaire applicable aux incinérateurs de DND

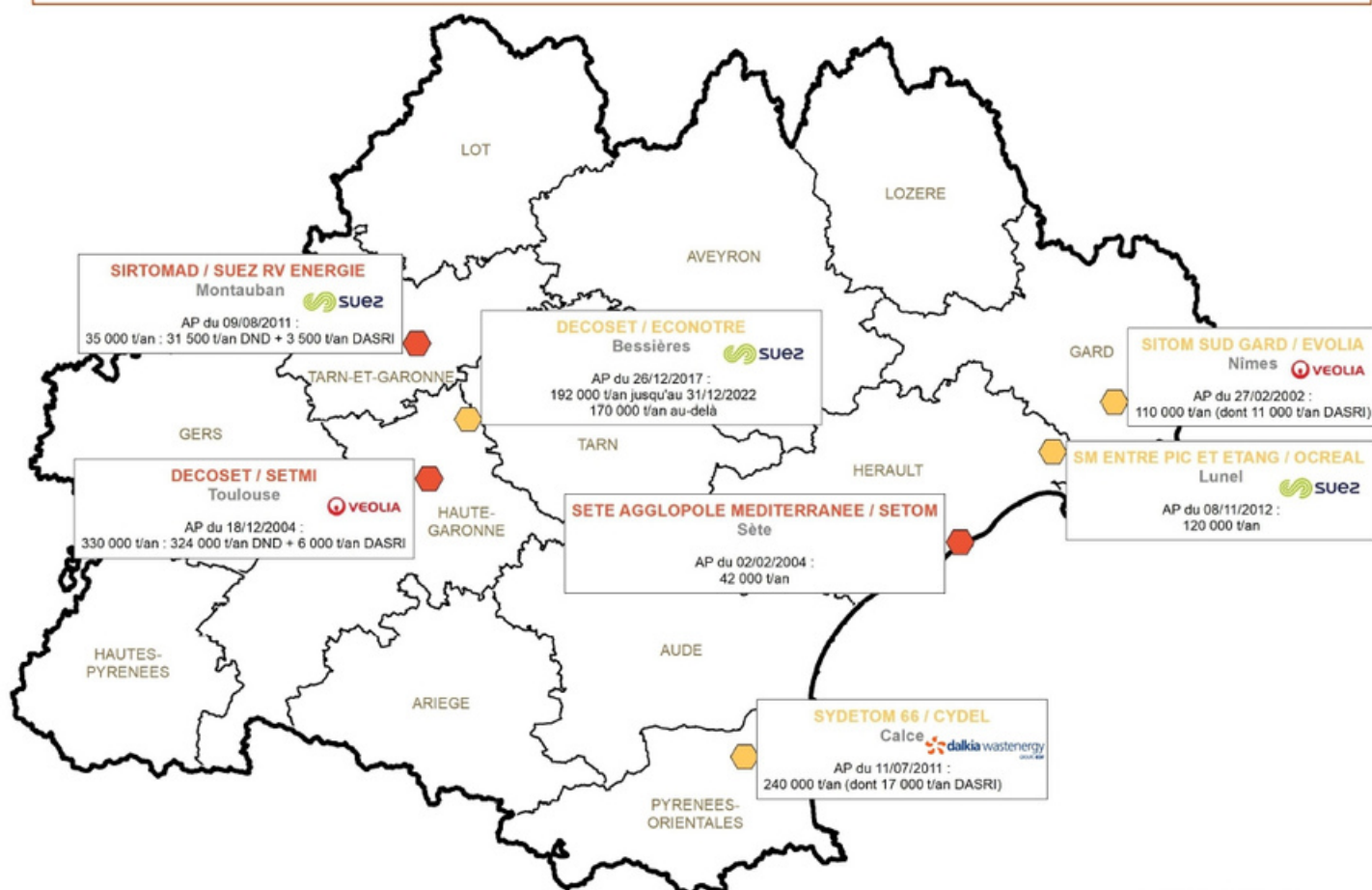
L'article R.541-17-I du Code de l'environnement fixe une limite aux capacités d'incinération sans valorisation énergétique, qui ne doit pas être supérieure, en 2025, à 50% (75% en 2020) de la quantité de déchets non dangereux non inertes (DNDNI) admis en installation d'incinération sans valorisation énergétique en 2010.

Les critères permettant de déterminer l'absence de valorisation énergétique sont ceux indiqués dans l'arrêté ministériel du 7 décembre 2016. Cette limite ne s'applique qu'aux projets de création de nouvelles installations ou aux projets d'extension de capacité d'installations déjà existantes.

En Occitanie, aucun projet ne concerne un incinérateur sans valorisation énergétique. Les dispositions de l'article R.541-17-II ne s'appliquent donc pas en temps que telles. Le suivi des capacités et des quantités entrantes est, ainsi, présenté toutes installations d'incinération des ordures ménagères confondues (avec et sans valorisation énergétique). A noter qu'en 2018, on compte en Occitanie 4 incinérateurs avec une valorisation énergétique inférieure aux seuils fixés par l'arrêté ministériel du 20/09/2002 (UIOM) et 3 incinérateurs avec une valorisation énergétique supérieure aux seuils (UVE). 1 UIOM devrait passer UVE suite à la mise en place d'un réseau de chaleur en 2019. Les 3 UIOM restant réfléchissent, également, à des possibilités d'amélioration de la valorisation énergétique de leur installation.

La capacité totale d'incinération en Occitanie est, en 2018, de 1,069 million de tonnes par an (1,059 sans prendre en compte les capacités spécifiques réservées aux DASRI ; valeur retenue dans le cadre du suivi du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets et dans le graphique ci-dessus). Cette capacité est en vigueur depuis 2017 et ce jusqu'à fin 2022, date à laquelle l'incinérateur de Bessières (31) verra sa capacité diminuer de 22 000 t/an.

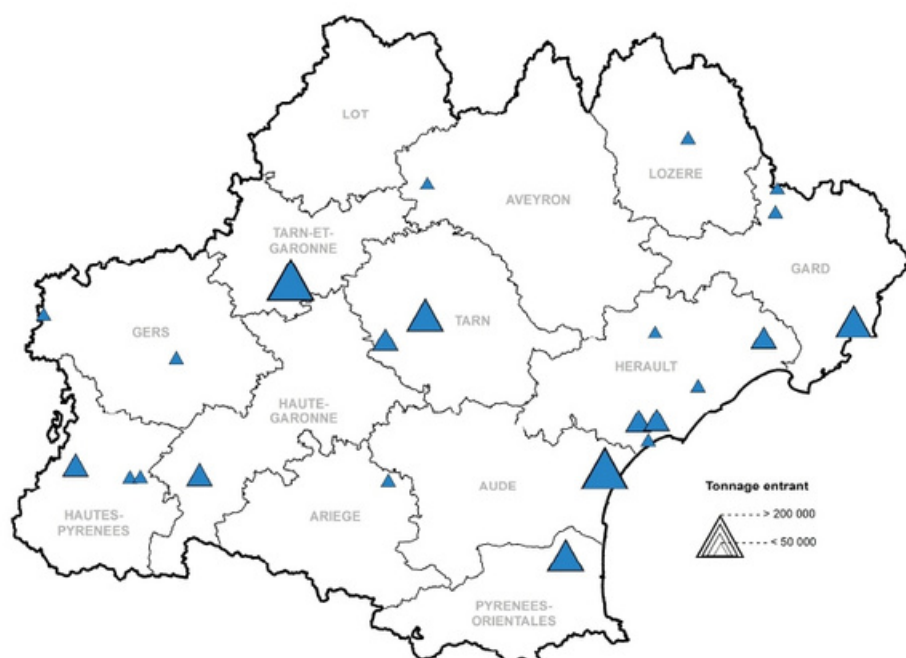
En ce qui concerne les quantités incinérées en Occitanie, elles sont, globalement, stables au cours du temps, avec un total légèrement en-dessous des capacités réglementaires autorisées. Cela s'explique, notamment, par le fait que l'incinérateur de Toulouse (Haute-Garonne) a une capacité technique inférieure à sa capacité réglementaire. Certains incinérateurs ont, également, une petite part de leur capacité réglementaire non-utilisée (« vide de four »).



LES CHIFFRES 2018 DU TRAITEMENT DES DECHETS – OCCITANIE

ENQUETE ITOM - Installations de Traitement des Ordures Ménagères

Les Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND)



Chiffres clés 2018

23 ISDND (dont 3 n'accueillant pas d'ordures ménagères résiduelles)

1 819 800 tonnes autorisées

1 683 567 tonnes entrantes

soit 93% de la capacité totale autorisée



Evolution des tonnages entrants depuis 2010 en fonction du nombre d'ISDND enquêtées et répondantes

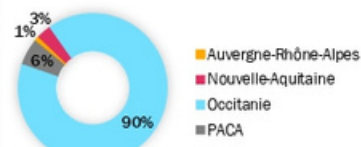
5 ISDND ont fermé entre 2010 et 2018, représentant une capacité totale de 215 000 t/an, et 3 ISDND ont été créées, dans ce même laps de temps (dont 2 n'accueillant pas les ordures ménagères résiduelles), pour une capacité totale de 212 900 t/an. Le taux de retour aux enquêtes est de 95% pour 2010, 2012 et 2014 et 100% à partir de 2016. L'installation non-répondante en 2010 a une capacité de 14 000 t/an et celle non-répondante en 2012 et 2014, 5 000 t/an. Ces non-répondants n'influent donc pas la tendance d'évolution des déchets entrant en ISDND : en constante diminution entre 2010 et 2016 puis, en forte hausse depuis 2016. (*)

(*) Des détails concernant l'évolution des quantités entrantes en ISDND depuis 2010, ainsi que les objectifs réglementaires associés, sont données au verso de cette fiche.

Flux entrants : 1 683 567 tonnes – Déchets résiduels



Type de producteurs des déchets entrants sur les ISDND en 2018



Origine géographique des déchets entrants sur les ISDND en 2018

En 2018, 1 684 kt de déchets résiduels ont été admis dans les 23 ISDND d'Occitanie, ce qui représente 93% de la capacité réglementaire totale autorisée. A noter qu'une ISDND a dû demander une dérogation préfectorale pour pouvoir

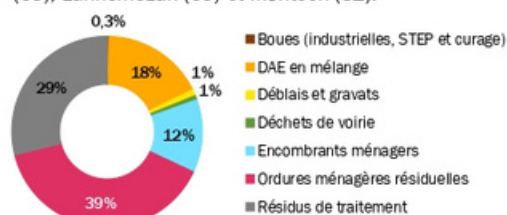
enfouir plus de DND que sa capacité autorisée, du fait de situations exceptionnelles.

Les déchets enfouis proviennent à 52% des ménages (et des collectivités) et à 19% des entreprises. Les 29% restants sont considérés comme provenant d'autres installations de traitement de déchets et sont constitués de 284 kt de refus de tri (de collecte sélective, d'encombrants et de déchets des entreprises), 167 kt de refus et déchets non valorisables solidifiés par traitement biologique suite à un tri sur ordures ménagères (couplé à un compostage ou à de la méthanisation), 2,7 kt de refus de compostage, 34 kt de mâchefers et de cendres et 7,3 kt de déchets (ordures ménagères résiduelles et/ou DAE) délestées lors des arrêts techniques d'incinérateurs de la région.

Au global, les ordures ménagères résiduelles représentent 39% du total stocké en ISDND en 2018 (soit 658 kt), les résidus de traitement (refus de tri, de compostage, sous-produits d'incinération, etc) 487 kt, soit 29% du total stocké, les DAE 294 kt, soit 18%, et les encombrants ménagers (tout-venant de

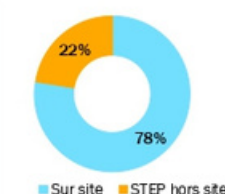
déchèteries, mobilier, DEEE, etc) 208 kt soit 12%. Enfin, on retrouve en ISDND quelques boues, déchets de voirie et déchets inertes (à noter que les inertes utilisés pour le recouvrement des casiers ne sont, ici, pas comptabilisés).

Près de 167 kt, soit environ 9% des déchets résiduels enfouis dans les ISDND d'Occitanie, ont été produits hors région. Cela concerne, majoritairement, l'ISDND de Bellegarde (30), qui a accueilli, en 2018, 92 kt de déchets de PACA. Les 75 kt restantes proviennent de départements limitrophes à l'Occitanie et ont été traitées par les ISDND de Béziers (65), Lannemezan (65) et Montech (82).



Typologie des déchets entrants sur les ISDND en 2018

Flux sortants : 327 489 tonnes – Lixiviats



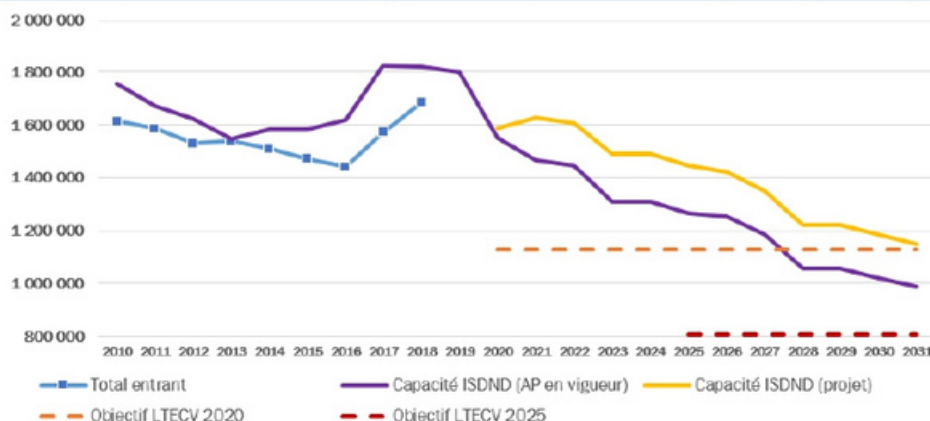
Traitement des lixiviats produits par les ISDND en 2018

Les seuls déchets générés par l'enfouissement en ISDND sont les lixiviats. Leur quantité peut varier significativement d'une année à l'autre, dépendant notamment de la pluviométrie. En 2018, un peu plus de 327 kt de lixiviats ont été déclarés par les ISDND d'Occitanie. Plus des 3/4 sont traités sur site, par traitement biologique ou physico-chimique ; le quart restant est traité hors ISDND sur des stations d'épuration.

Valorisation énergétique

14 des 23 ISDND qui accueillent des déchets, en 2018, en Occitanie, valorisent le biogaz produit naturellement lors de la décomposition des déchets : 2 en utilisant la chaleur directement sur site, 8 par cogénération (c'est-à-dire valorisation de la chaleur sur site et production d'électricité pour redistribution via les réseaux électriques) et 1 par production de biométhane pour injection dans les réseaux de gaz naturel. 1 ISDND valorise, également, le biogaz sous forme de carburant, en plus de la cogénération. Par ailleurs, 4 ISDND sont gérées en mode « bioréacteur », c'est-à-dire que les lixiviats sont réinjectés dans le casier, ce qui permet d'accélérer le processus de dégradation.

Les Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND)



Objectifs réglementaires applicables aux ISDND

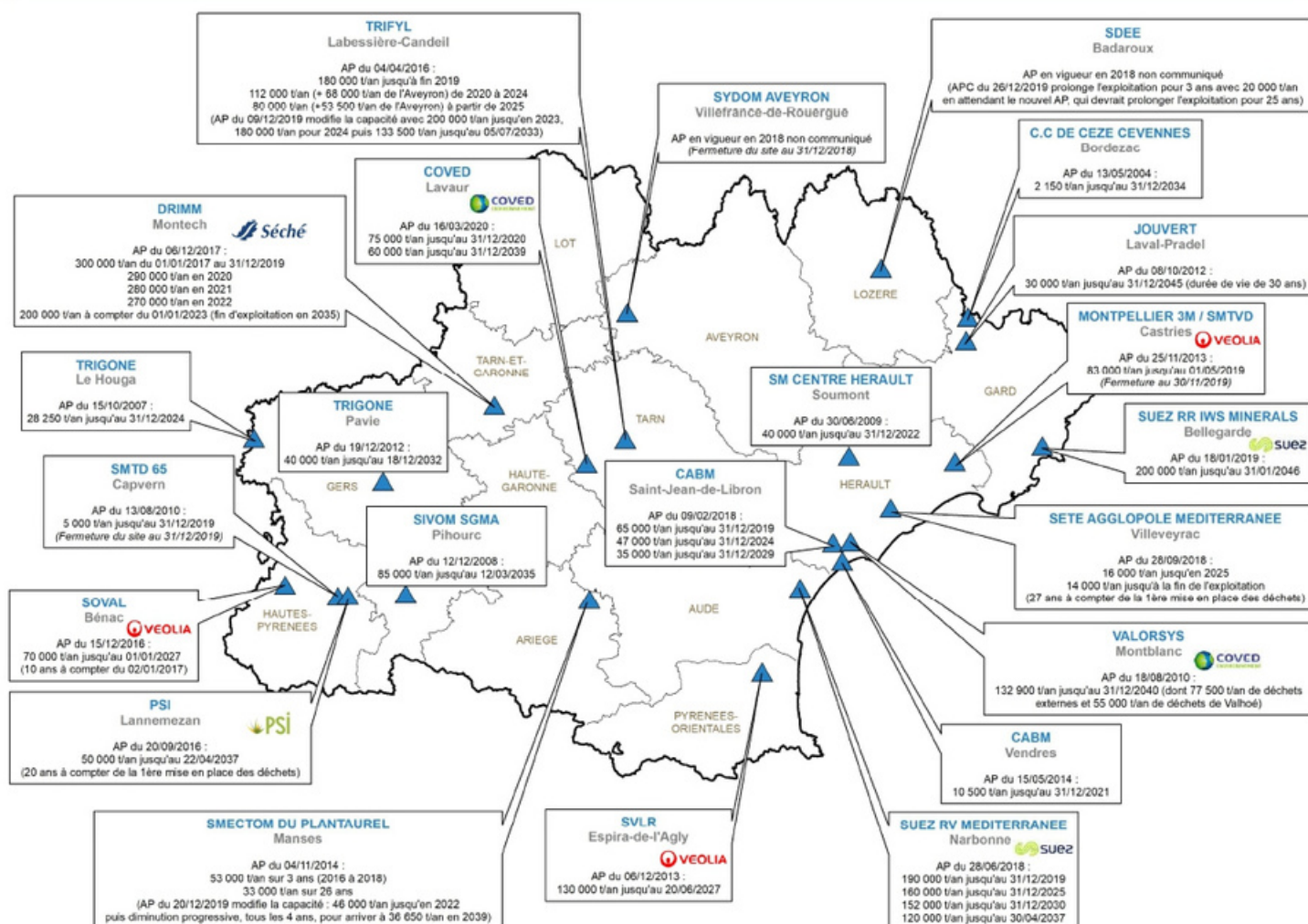
La loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) fixe comme objectif de **diminuer les quantités de déchets non dangereux non inertes (DNDNI) admis en ISDND** de :

- 30% en 2020 par rapport à 2010 et
- 50% en 2025 par rapport à 2010.

L'article R.541-17-II du Code de l'environnement fixe une limite aux capacités annuelles d'élimination :
 en 2020 $\leq 70\%$ de la quantité de DNDNI admis en ISDND en 2010
 en 2025 $\leq 50\%$ de la quantité de DNDNI admis en ISDND en 2010.

L'objectif de limitation des capacités de stockage, fixé par l'article R.541-17 du Code de l'environnement ne s'applique qu'aux projets de création de nouvelles installations ou aux projets d'extension de capacité d'installations déjà existantes. En Occitanie, comme dans la majorité des régions françaises, les arrêtés préfectoraux des différentes ISDND en cours autorisent déjà des capacités de stockage supérieures à l'objectif réglementaire. Ainsi, pour 2020, la capacité autorisée est de 1,6 million de tonnes et elle sera, en 2025, de 1,3 million de tonnes (voir courbe violette dans le graphique ci-dessus). L'objectif de 2020 serait alors atteint en 2027. Cependant, cela est sans prendre en compte les projets déjà en cours (voir courbe jaune dans le graphique ci-dessus).

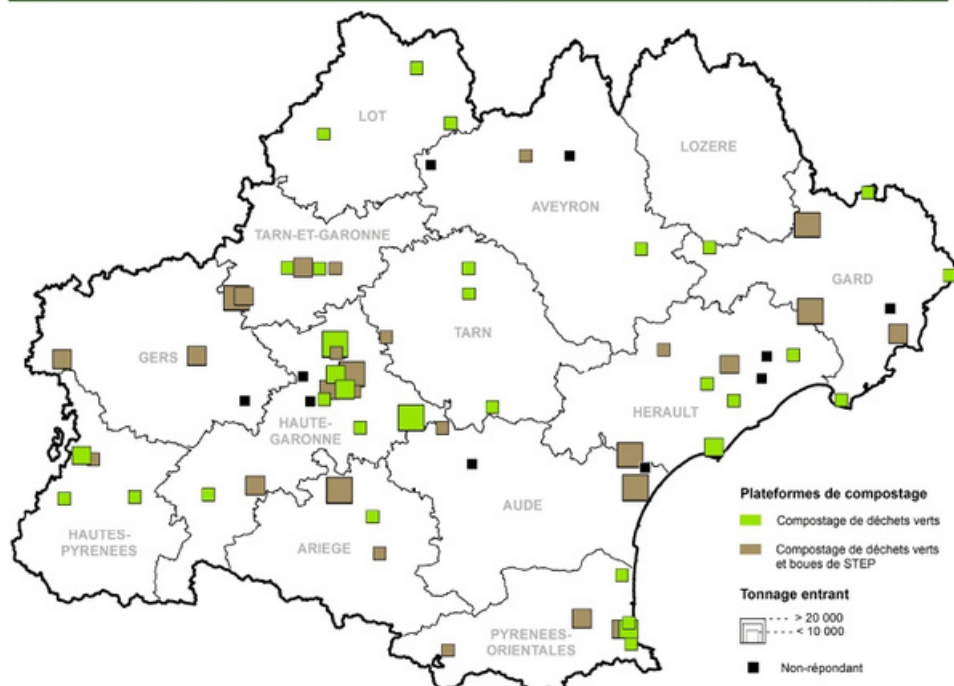
Concernant les quantités de déchets admises en ISDND, la LTECV impose une réduction significative : diminution de -30% en 2020 (par rapport à 2010) et de -50% en 2025. Bien que présenté de manière différente, cela rejoint l'objectif relatif aux capacités. En 2018, 1,7 million de tonnes de déchets ont été admis en ISDND (voir courbe bleue dans le graphique ci-dessus) ; les quantités étant en constante augmentation depuis 2016. Elles devraient, en 2019, diminuer légèrement. Cette diminution s'explique, notamment, par la diminution des flux de déchets résiduels provenant des régions limitrophes.



LES CHIFFRES 2018 DU TRAITEMENT DES DECHETS – OCCITANIE

ENQUETE ITOM - Installations de Traitement des Ordures Ménagères

Les Plateformes de Compostage (accueillant des déchets ménagers)



Plateformes de compostage
 ■ Compostage de déchets verts
 ■ Compostage de déchets verts et boues de STEP
Tonnage entrant
 ■ > 20 000
 ■ < 10 000
 ■ Non-répondant

(*) Hors tonnages des plateformes de compostage n'ayant pas répondu à l'enquête ITOM 2018 et hors compostage sur OMr (avec TMB).

Chiffres clés 2018

69 Plateformes de compostage
 dont **28** accueillant les boues de stations d'épuration
634 177 tonnes entrantes*



Evolution des tonnages entrants depuis 2010 en fonction du nombre de plateformes de compostage enquêtées et répondant

Depuis 2010, on observe une augmentation constante des déchets entrants sur les plateformes de compostage. Bien que cette augmentation peut, en partie, être biaisée par la variation des taux de participation aux enquêtes, l'augmentation du compostage des déchets organiques est néanmoins bien réelle. Entre 2016 et 2018, 5 plateformes supplémentaires ont été intégrées au panel d'enquête. On constate une augmentation des déchets entrants de l'ordre de 86 kt. Cependant, les taux de participation à l'enquête étant différents (92% en 2016 et 86% en 2018), cette augmentation serait, en fait, d'environ 50 kt, ce qui serait similaire à l'augmentation observée entre 2014 et 2016.

Flux entrants : 634 177 tonnes – Déchets organiques et autres déchets compostables



Les déchets entrants sur les plateformes de compostage enquêtées proviennent à 77% des ménages et des collectivités et à 23% des entreprises.

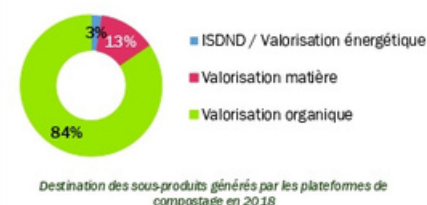
Les déchets produits par les ménages et les collectivités sont des déchets alimentaires, des déchets verts (collectés en déchèteries, en porte-à-porte ou par les services municipaux), des déchets de bois (souches et palettes) et des boues de STEP (210 kt de boues co-compostées sur 27 plateformes). Ainsi, en Occitanie, en 2018, 6,1 kt de déchets alimentaires produits par les ménages ont été captés. Les déchets verts représentent, ménages et collectivités confondus, 319 kt. Les déchets industriels compostés sont, quant à eux, de divers types : boues (49 kt), déchets de bois (8 kt), déchets verts (77 kt), déchets alimentaires

(5,8 kt) et d'autres déchets compostables comme du lisier, des biodéchets des industries agroalimentaires, des cendres et des huiles végétales.

Concernant l'origine géographique, les déchets compostés en Occitanie sont produits à 94% en Occitanie. 36 kt proviennent des régions limitrophes, notamment des boues de STEP (24 kt) du bois (7 kt) et des déchets verts (4,4 kt).



Flux sortants : 263 011 tonnes – Compost et résidus de traitement



Les plateformes de compostage de la région ont permis, en 2018, la production de 196 kt de compost. Il est majoritairement épandu : par les agriculteurs, les entreprises d'entretien des espaces verts, les particuliers ou encore les services techniques municipaux. Une petite partie de ce compost a également été utilisée pour revégétaliser les sites dégradés ou couvrir les ISDND.

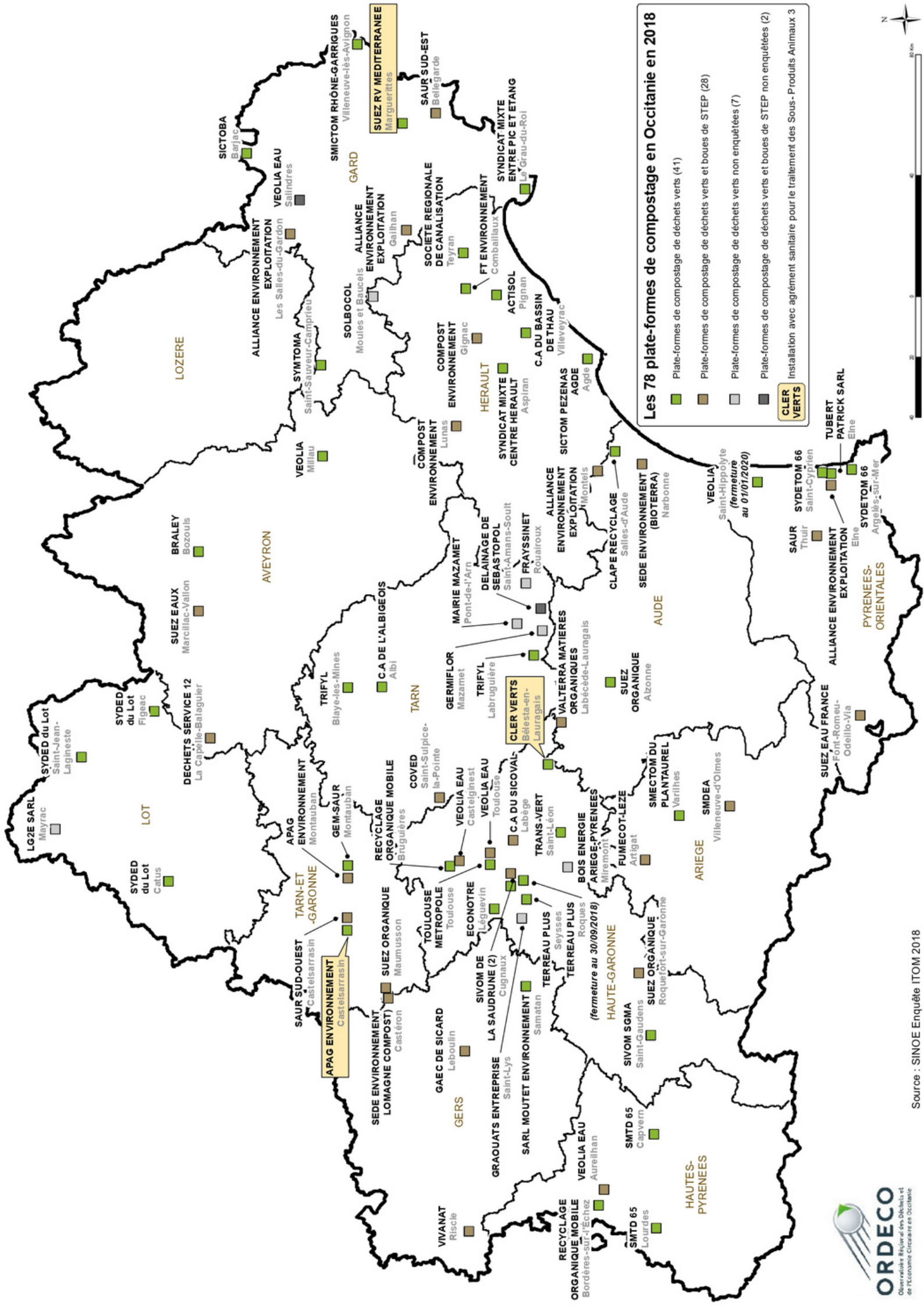
Le compost est habituellement valorisé à proximité du lieu de production. Néanmoins, 1,7 kt de compost a été utilisé dans des départements limitrophes à l'Occitanie : les Landes, l'Ardèche et les Bouches-du-Rhône.

Le processus de compostage génère, également, des refus (déchets métalliques et compost de qualité insuffisante pour l'usage prévu) : 8,3 kt en 2018. 63% ont fait l'objet d'une élimination en UIOM ou en ISDND. Les 37% restant ont fait l'objet

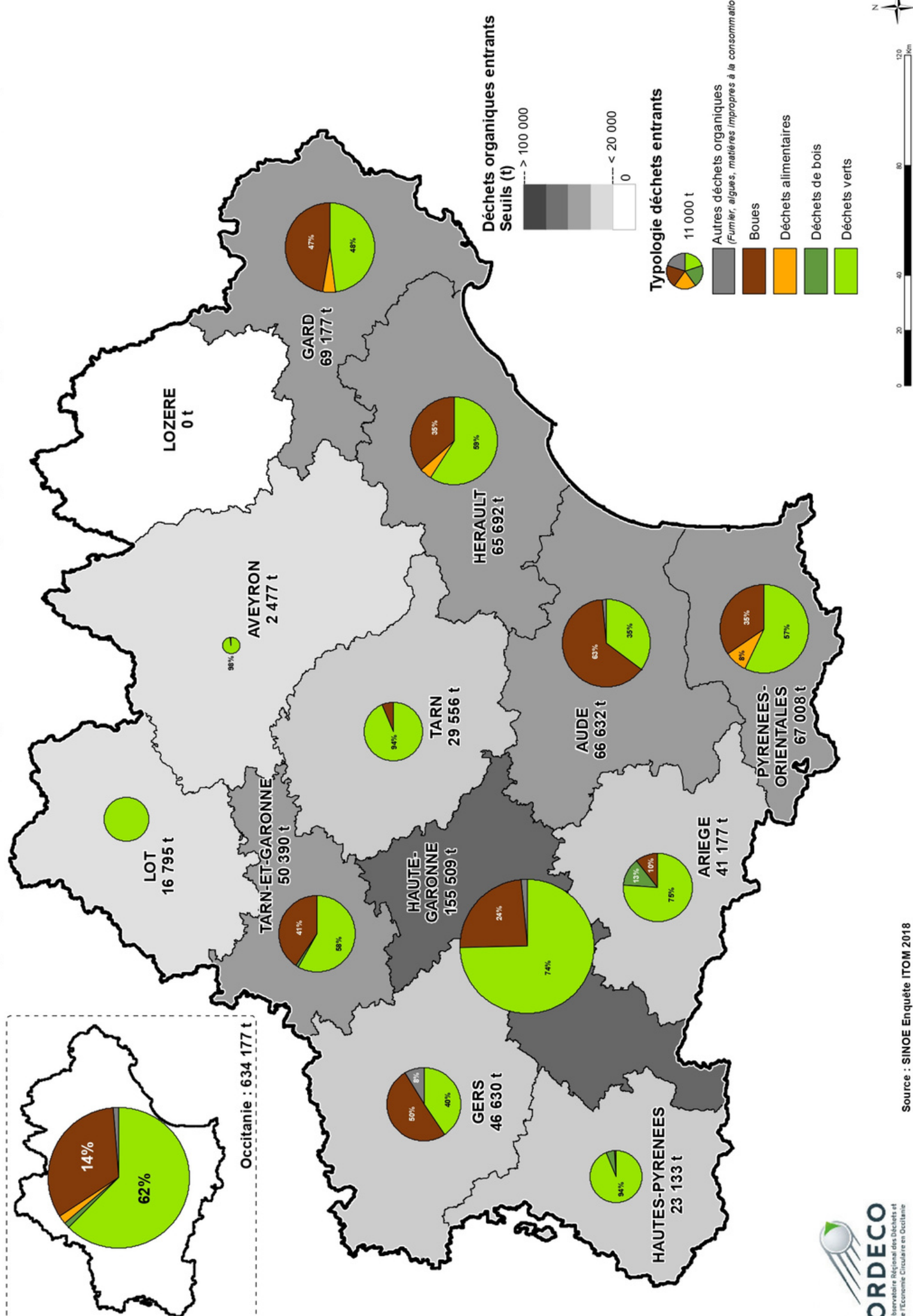
d'une valorisation : les refus de compostage peuvent être valorisés de différentes manières, dépendant de leur composition (paillage, plan d'épandage ou intégration dans un nouveau processus de compostage).

Enfin, 56 kt de déchets verts et 1,4 kt de boues n'ont pas été compostées sur ces plateformes et feront l'objet d'une valorisation soit par des agriculteurs soit par d'autres acteurs du traitement des déchets.



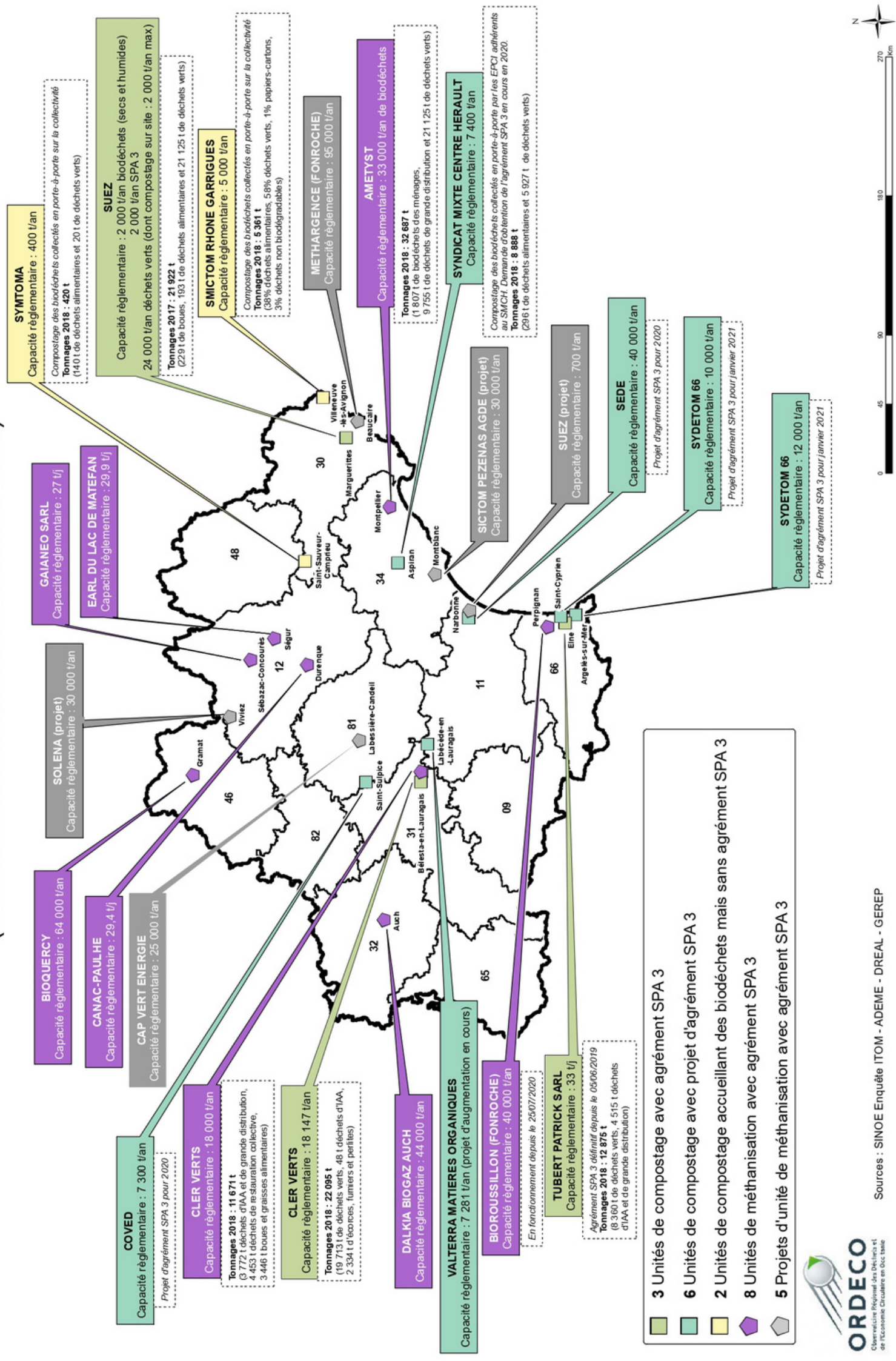


Déchets organiques entrants sur les plate-formes de compostage, hors compostage avec TMB, en Occitanie, en 2018



Les 24 installations de traitement (ou en projet) pouvant accepter les déchets alimentaires en Occitanie

(Etat de la connaissance en Octobre 2020)

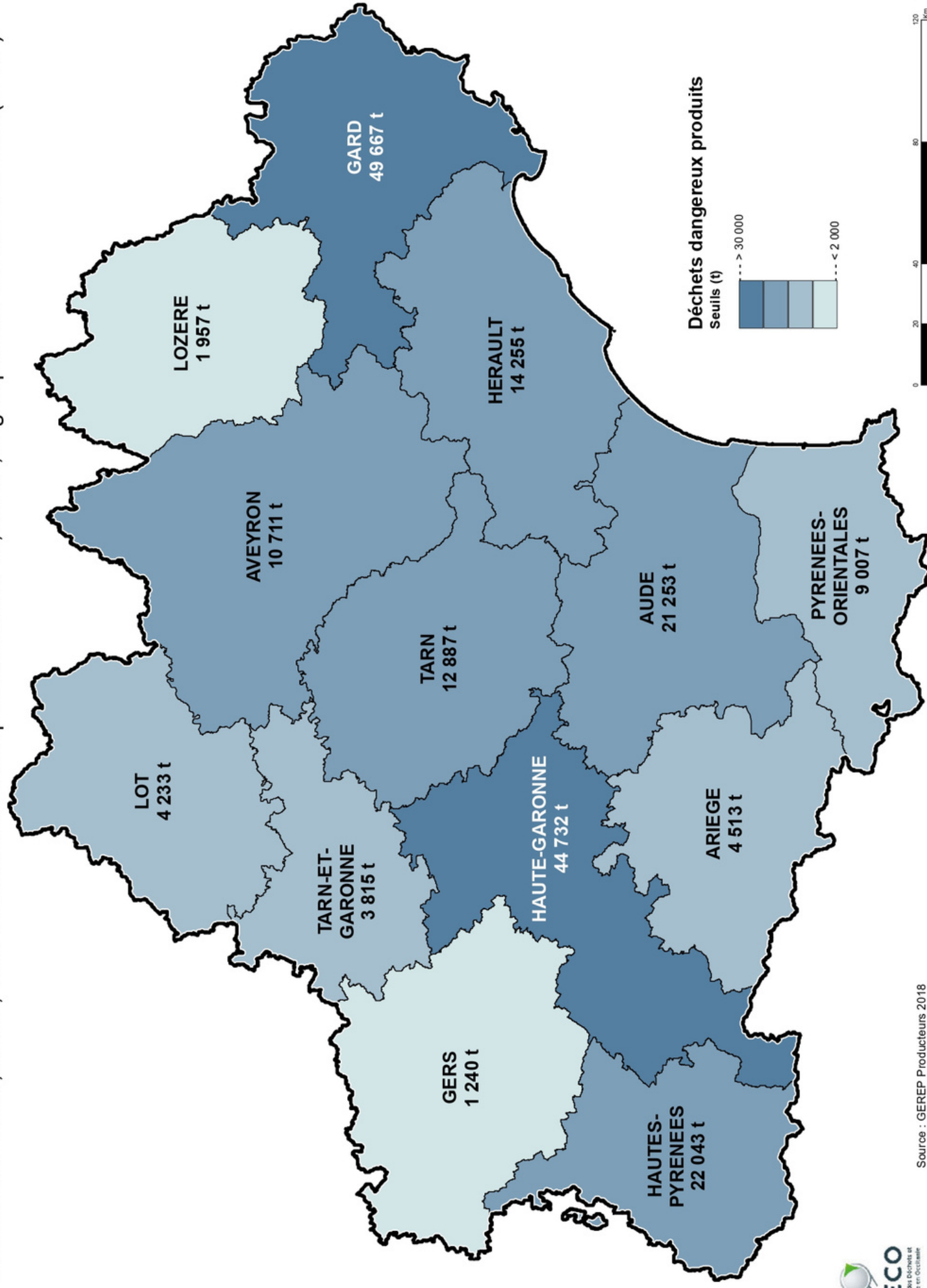


OBSERVATION & PLANIFICATIONS

DECHETS DANGEREUX	• Redressement des données 2014 -2015 (amélioration de la méthodologie d'analyse des données GEREPE) • Exploitation GEREPE 2018 :fiche de synthèse et cartographies • Mise en ligne • Plaque Amiante : contribution à la réalisation de la plaque régionale d'information sur la gestion des déchets amiantés. Diffusion de la plaque.	74 jours
DÉCHETS DES ACTIVITÉS DE SOIN À RISQUE INFECTIEUX	• Reprise et finalisation des rapports 31 & 66. • Enquêtes sur les départements 65 et 82 repoussées à 2021 en raison de la crise sanitaire. • Travaux d'analyse et de cartographie des exutoires DASRI pour les services de l'Etat durant la première période de confinement • Travaux d'analyse et de prospective sur les exutoires DASRI régionaux	18 jours
DECHETS DU BTP	• Complément d'enquête, dans le cadre du SRC, des installations ICPE 2515 / 2517 (broyage et transit de matériaux inertes), sur des installations ciblées : 63 % de retour exploitable. Rapport et cartographies mis à jour et remis à la DREAL fin février. • Mise à jour ISDI, saisie dans SINOE, cartographie • Rencontres et échanges avec différents partenaires impliqués de près ou de loin dans le BTP : sujet prégnant « le réemploi ». Première réunion des « têtes de réseaux » : qui fait quoi, recherche de mutualisation et de coopération. Compte-rendu et tableau des coopérations à mettre en œuvre • Suivi de la mise en œuvre du projet Phénix BTP dans le cadre de la déconstruction du Parc des Expositions de Toulouse Métropole	76 jours

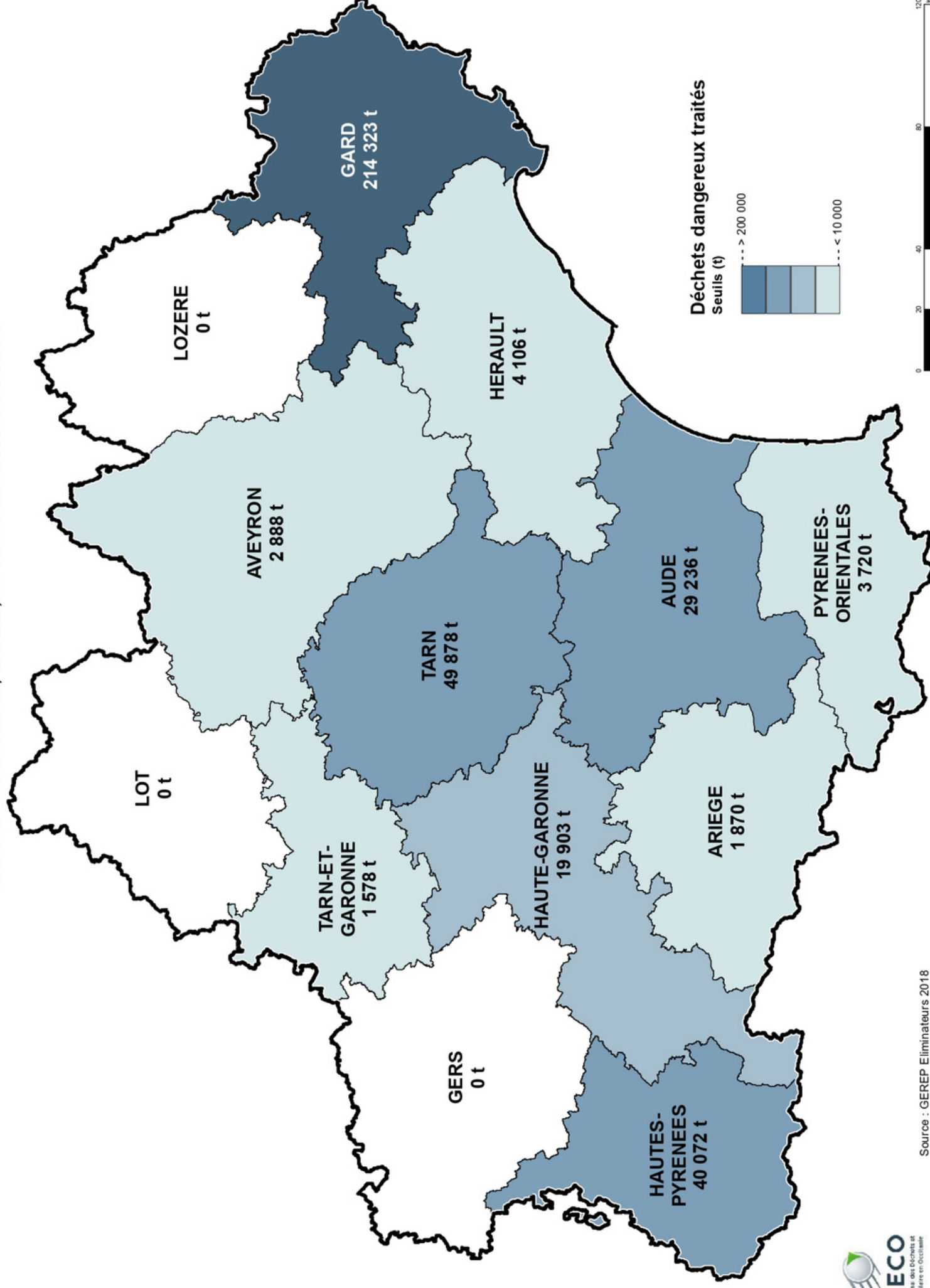
Déchets dangereux produits par les ICPE d'Occitanie ayant déclaré dans GEREP 2018 : 200 311 t*

*Calculs hors lixiviat, DEEE, VHU et déclarations des plateformes de Tri, Transit, Regroupement et Pré-traitement (TTRP)



Déchets dangereux traités par les ICPE d'Occitanie ayant déclaré dans GEREP 2018 : 367 575 t*

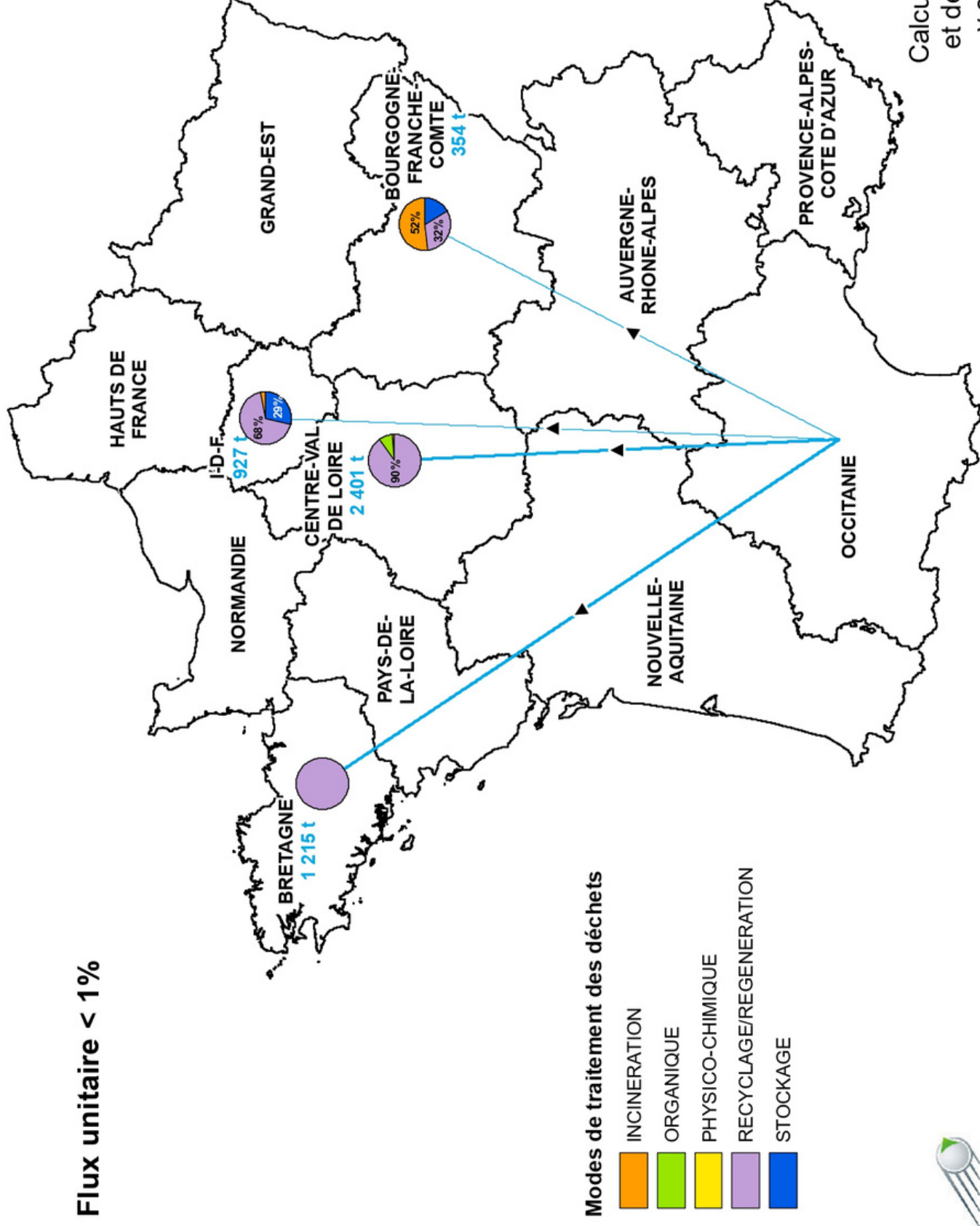
*Calculs hors lixiviat, DEEE, VHU et déchets en transit



Source : GEREP Eliminateurs 2018

Destinations de traitement des déchets dangereux collectés en Occitanie en 2018 déclarés traités par les éliminateurs nationaux dans GEREP 2018

Flux unitaire < 1%



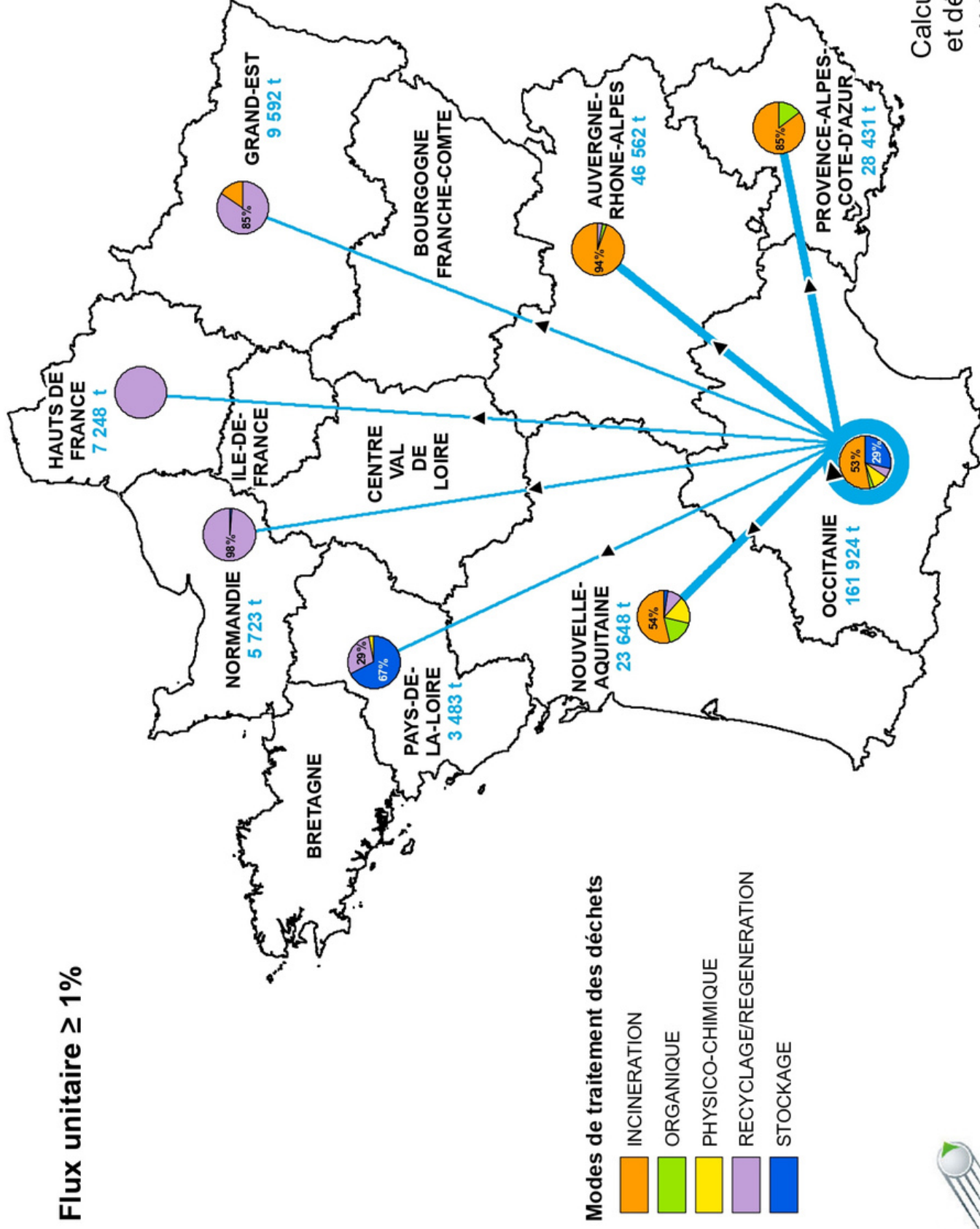
Destinations de traitement hors France des déchets dangereux d'Occitanie (en tonnes)		
PAYS-BAS	822	
BELGIQUE	779	
TCHEQUE (REPUBLIQUE)	3	

Calculs hors lixiviat, VHU, DEEE
et déchets déclarés en transit -
y compris déchets exportés



Destinations de traitement des déchets dangereux collectés en Occitanie en 2018 déclarés traités par les éliminateurs nationaux dans GERP 2018

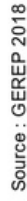
Flux unitaire ≥ 1%



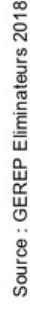
Destinations de traitement hors France des déchets dangereux d'Occitanie (en tonnes)		
ESPAGNE	20 188	
ALLEMAGNE	8 586	
ITALIE	2 845	

Calculs hors lixiviat, VHU, DEEE et déchets déclarés en transit - y compris déchets exportés

* Hors centres VHU et installations dédiées au démantèlement de DEEE



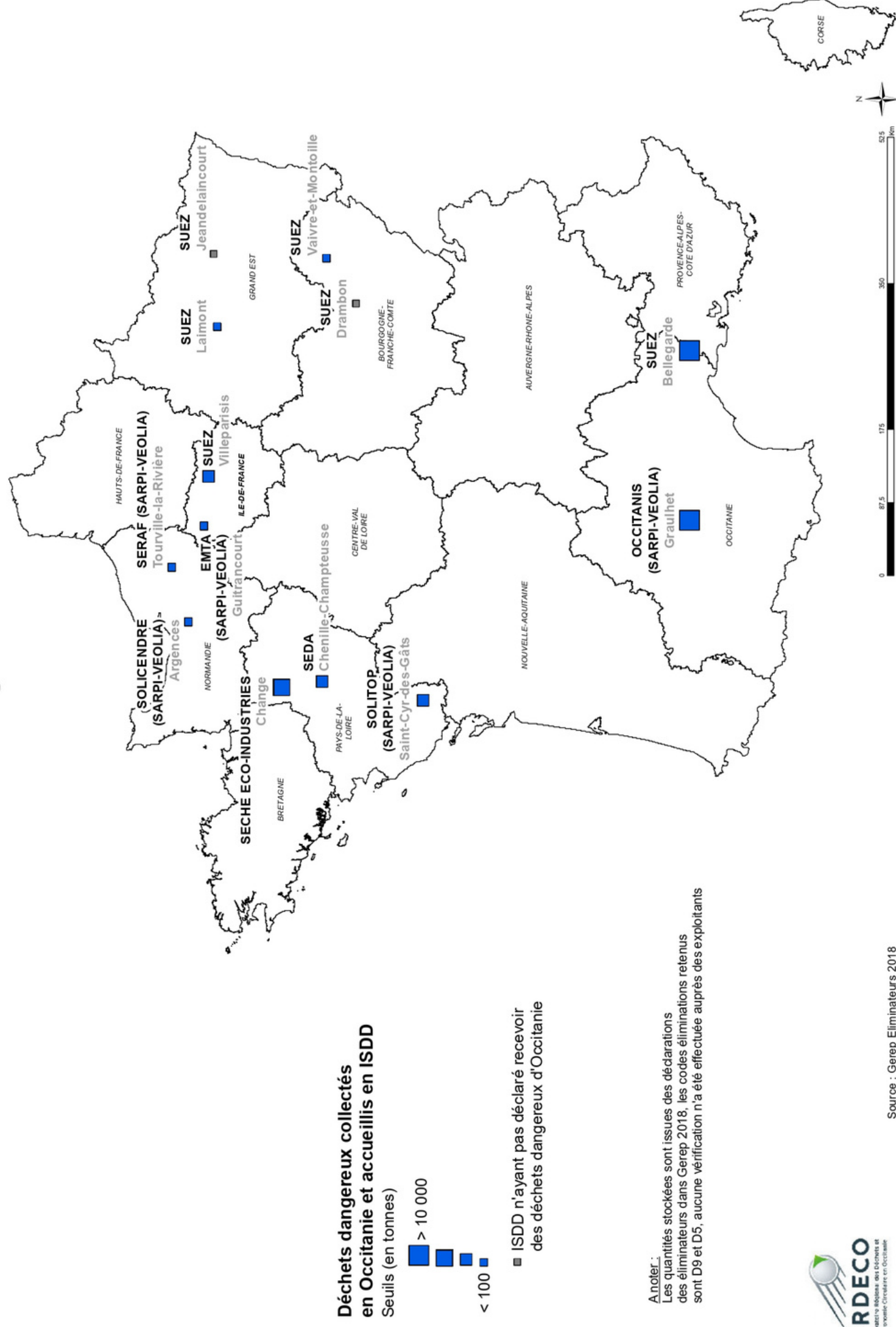
Hors installations de gestion des DEEE, VHU et lixiviat ou effectuant un pré-traitement



*Calculs hors Ixiviati, DÉEE, VHU et déchets en transit



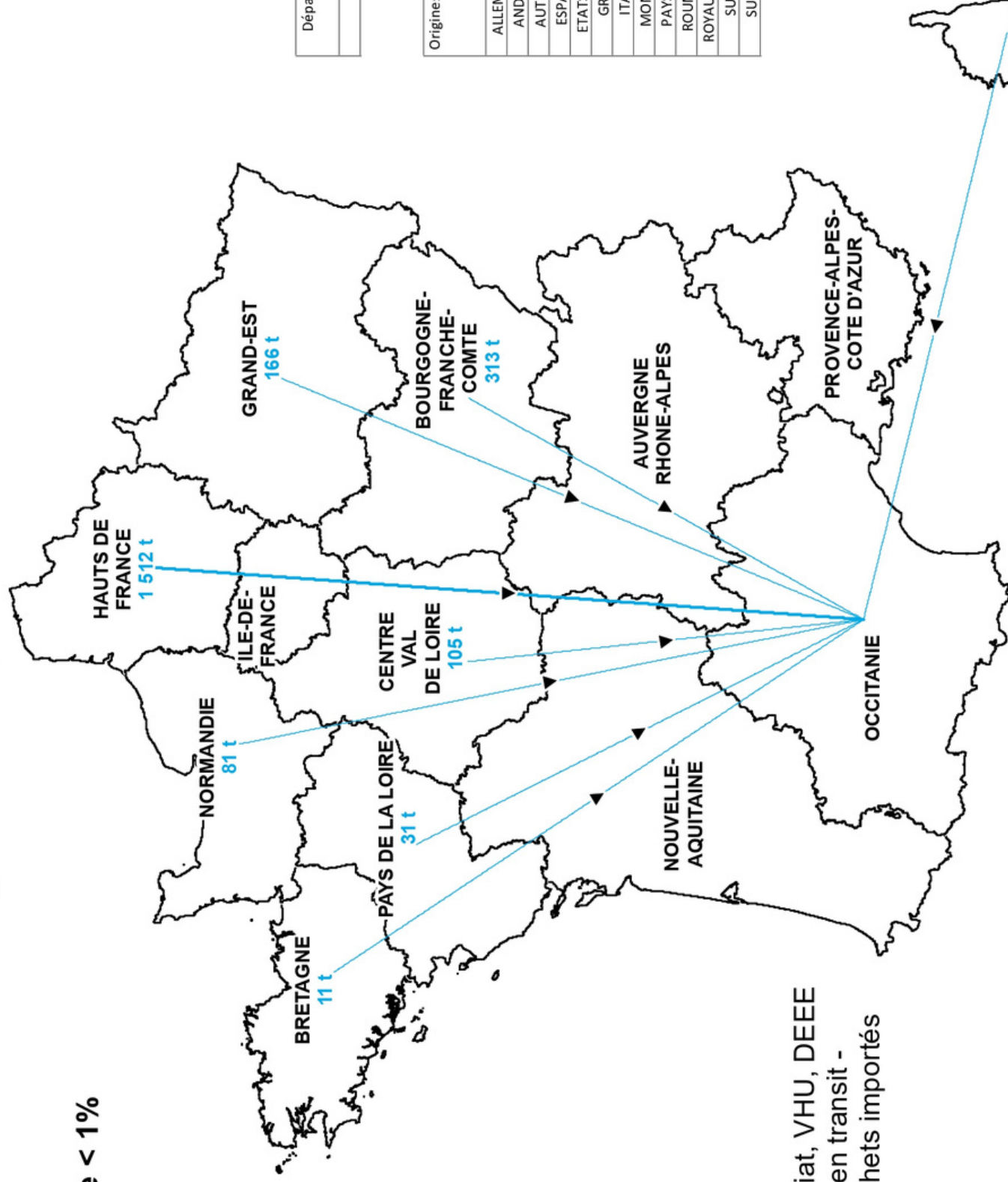
Installations de Stockage de Déchets Dangereux (ISDD) déclarant dans GEREP 2018 recevoir les déchets dangereux collectés en Occitanie



A noter :
Les quantités stockées sont issues des déclarations des éliminateurs dans Gerrep 2018, les codes éliminations retenus sont D9 et D5, aucune vérification n'a été effectuée auprès des exploitants

Origines des déchets dangereux traités par les ICPE d'Occitanie déclarant dans GERP 2018

Flux unitaire < 1%



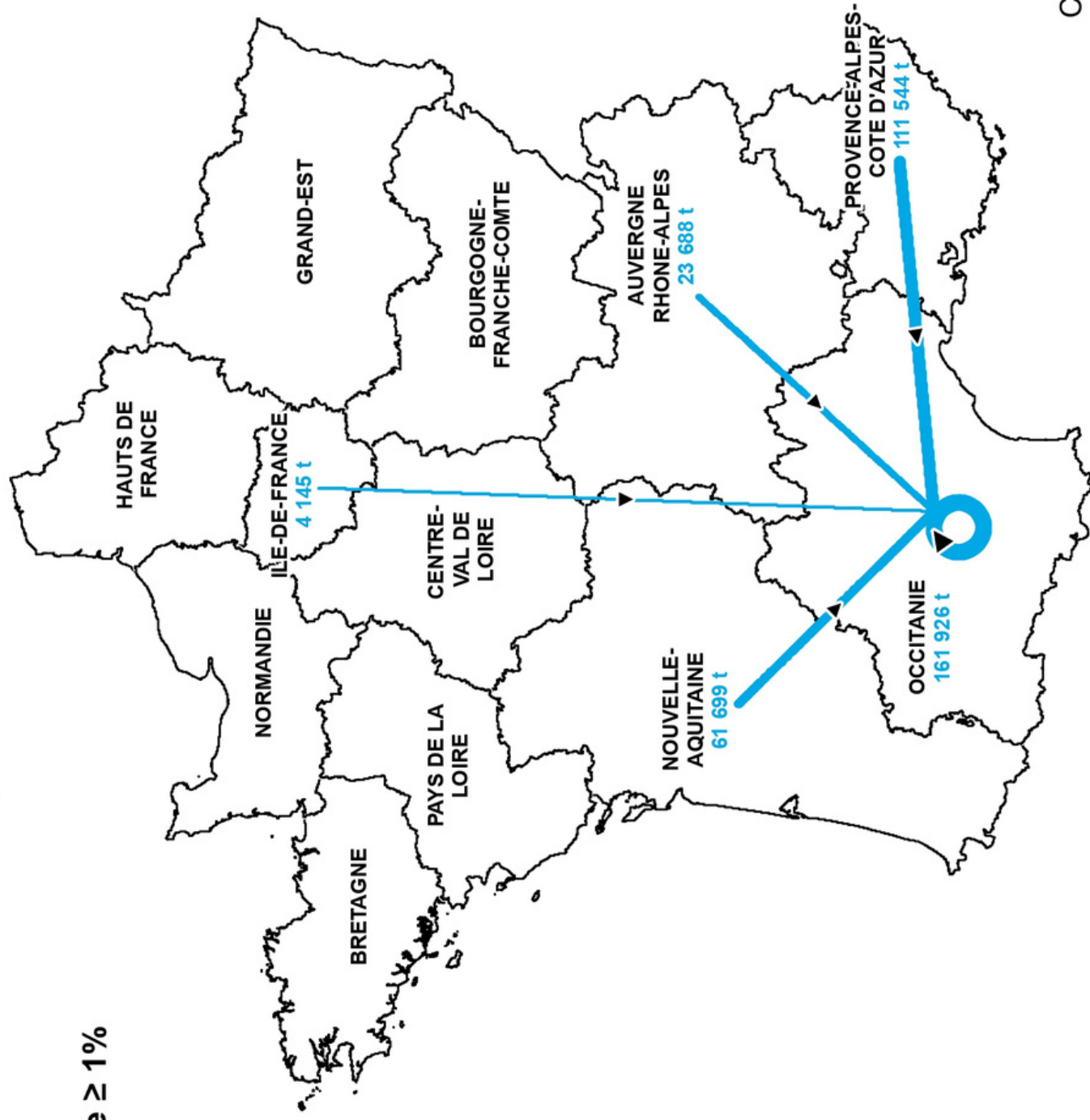
Départements et Régions d'Outre-Mer (en tonnes)
666

Origines hors France des déchets dangereux traités en Occitanie (en tonnes)	
ALLEMAGNE	159
ANDORRE	139
AUTRICHE	122
ESPAGNE	175
ETATS-UNIS	14
GRECE	106
ITALIE	75
MONACO	324
PAYS-BAS	97
ROUMANIE	18
ROYAUME-UNI	37
SUEDE	59
SUISSE	19

Calculs hors lixiviat, VHU, DEEE
et déchets en transit -
y compris déchets importés

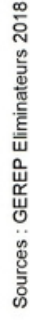
Origines des déchets dangereux traités par les ICPE d'Occitanie déclarant dans GERP 2018

Flux unitaire $\geq 1\%$



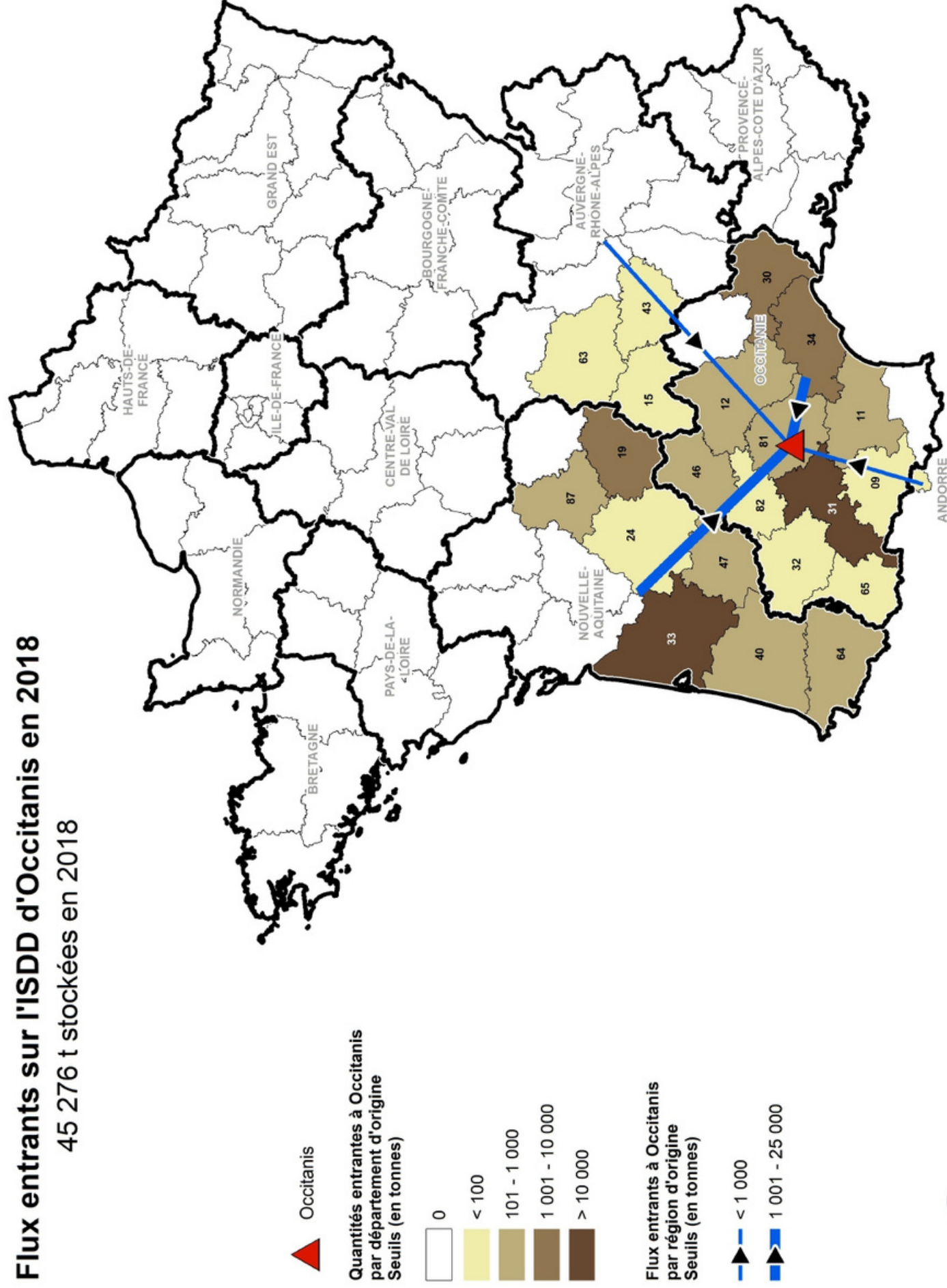
Calculs hors lixiviat, VHU, DEEE
et déchets en transit -
y compris déchets importés

164 104 t stockées en 2018



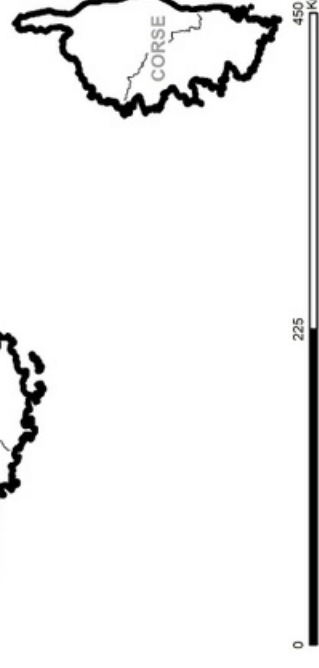
Flux entrants sur l'ISDD d'Occitanis en 2018

45 276 t stockées en 2018



ORDECO
Observatoire Régional des Déchets et
de l'Economie Circulaire en Occitanie

Sources : GEREPEL Eliminateurs 2018



Mode de gestion de l'amiante

TEXTES REGLEMENTAIRES : Prévention et gestion des déchets

Arrêté du 12 mars 2012 relatif au stockage des déchets d'amiante (DEVP1206286A)

Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations

Titre IV du Livre V du Code de l'environnement (articles R.41-7 à R.541-11-1 ; articles R541-42 à R541-48 ; articles R.541-76 à R.541-79)

Il est interdit, depuis le 1^{er} juillet 2012, de stocker de l'amiante dans des alvéoles d'Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI)

L'élimination de l'amiante nécessite une gestion spécifique, effectuée sur des installations autorisées à recevoir ce type de déchets. La réglementation relative aux déchets amiantés est organisée selon leur nature :

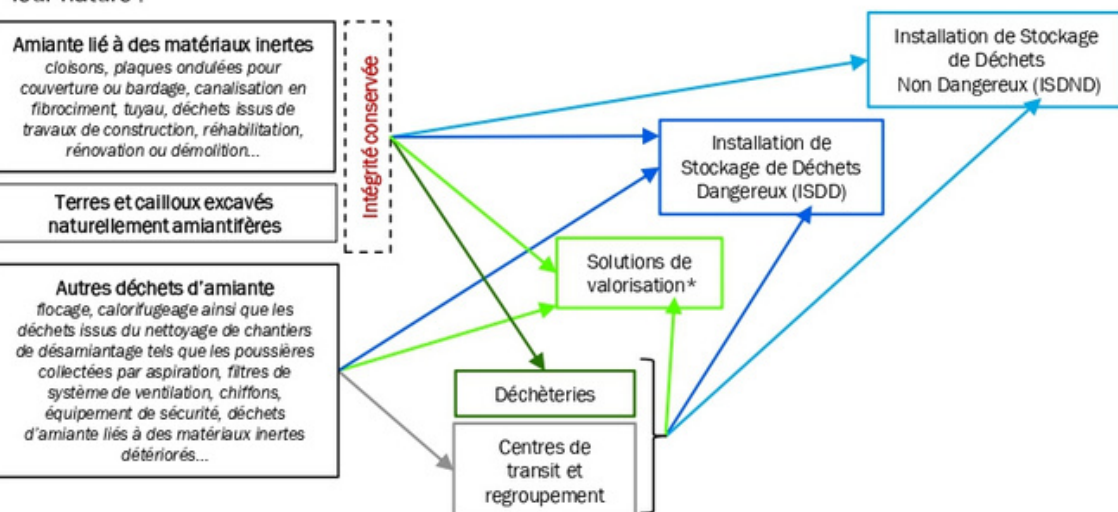
Amiante lié à des matériaux inertes

cloisons, plaques ondulées pour couverture ou bardage, canalisation en fibrociment, tuyau, déchets issus de travaux de construction, réhabilitation, rénovation ou démolition...

Terres et cailloux excavés naturellement amiantifères

Autres déchets d'amiante
flocage, calorifugeage ainsi que les déchets issus du nettoyage de chantiers de désamiantage tels que les poussières collectées par aspiration, filtres de système de ventilation, chiffons, équipement de sécurité, déchets d'amiante liés à des matériaux inertes détériorés...

Intégrité conservée



*Le procédé de **vitrification**, appelé aussi inertage, est une solution de valorisation. Il s'agit d'un traitement thermique qui, par le biais d'une torche à plasma, va amener les déchets d'amiante à leur point de fusion. Cette fusion transforme les fibres d'amiante en un résidu inerte, non toxique : le vitrifié, appelé **cofallit**, qui pourra être valorisé par la suite en sous-couche routière notamment.

Qu'est-ce que l'amiante ?



L'amiante est une famille de minéraux naturels à texture fibreuse, dont on

distingue deux grandes variétés : les serpentines et les amphiboles. Ces fibres d'amiante ont été massivement employées comme matériaux dès le milieu du XIX^e siècle dans l'industrie et le bâtiment notamment. Cette exploitation intensive s'explique par les multiples propriétés de l'amiante : peu coûteux, résistance à l'action du feu, résistance aux agressions chimiques et mécaniques, élasticité, etc. Un matériau aux propriétés intéressantes mais particulièrement dangereux pour la santé humaine. Classé « cancérogène » ; son utilisation est **interdite en France** depuis le décret n° 96-1133 du 24 décembre 1996.

Situation en Occitanie

Sur le territoire régional, en 2020, on compte **25** installations dont :

9 installations de stockage d'amiante, dont **2** Installations de Stockage de Déchets Dangereux (ISDD), acceptant l'amiante dit « libre » :

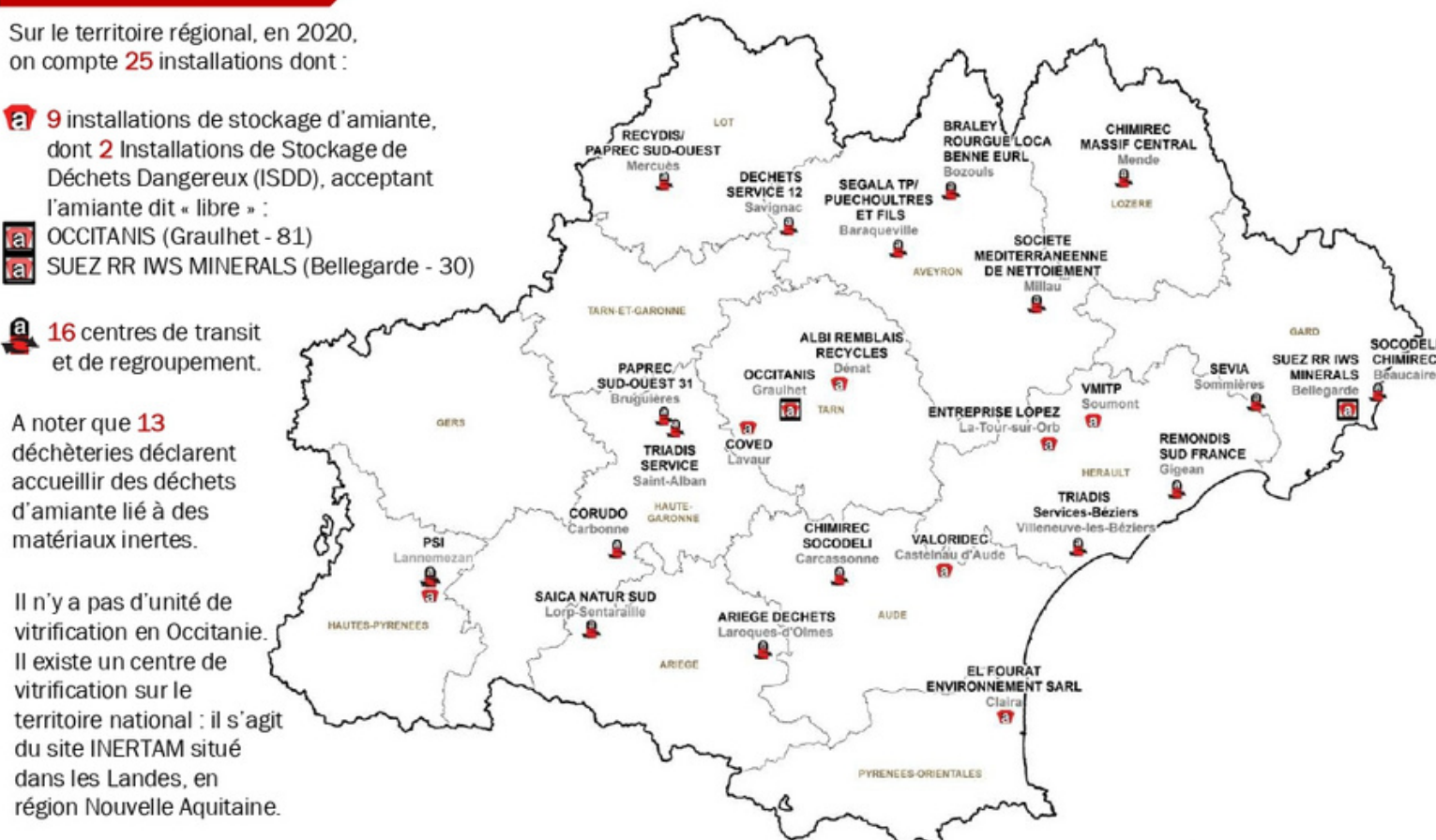
OCCITANIS (Graulhet - 81)

SUEZ RR IWS MINERALS (Bellegarde - 30)

16 centres de transit et de regroupement.

A noter que **13** déchèteries déclarent accueillir des déchets d'amiante lié à des matériaux inertes.

Il n'y a pas d'unité de vitrification en Occitanie. Il existe un centre de vitrification sur le territoire national : il s'agit du site **INERTAM** situé dans les Landes, en région Nouvelle Aquitaine.



Pour contacter les installations, se reporter à la plaquette amiante sur le site internet de l'ORDECO

SOURCES : « Guide de gestion des déchets amiantés - Les grands principes de la filière d'élimination des déchets amiantés » - Mars 2017 DREAL Grand-Est

« Amiante : Gestion des déchets en Midi-Pyrénées » Edition 2014 DREAL MP DIRRECTE ORDIMIP

« Dossier Amiante » Juin 2018 INRS

Codes déchets amiantés selon la nomenclature européenne

Codes déchets amiantés

06 13 04* : Déchets provenant de la transformation de l'amiante
16 01 11* : Patins de freins contenant de l'amiante
16 02 12* : Equipements mis au rebut contenant de l'amiante libre
17 06 01* : Matériaux d'isolation contenant de l'amiante
17 06 05* : Matériaux de construction contenant de l'amiante

Autres codes déchets pouvant contenir de l'amiante

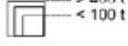
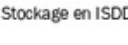
15 02 02* : Absorbants, matériaux filtrants (y compris filtres à huile non spécifiés ailleurs), chiffons d'essuyage et vêtements de protection contaminés par des substances dangereuses
17 06 03* : Autres matériaux d'isolation à base de ou contenant des substances dangereuses

Destinations de traitement hors région des déchets amiantés produits en Occitanie en 2018

Destinations de traitement hors région des déchets d'amiante collectés en Occitanie en 2018

Répartition départementale des déchets d'amiante collectés en Occitanie en 2018

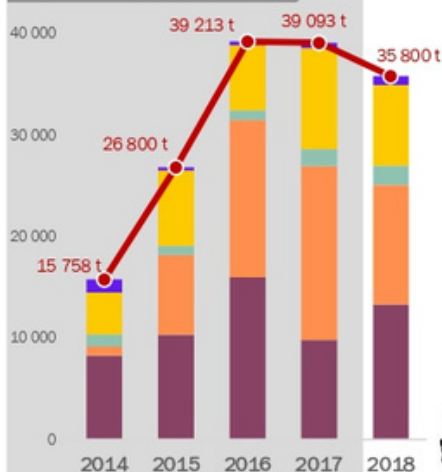
Légende

Déchets amiantés stockés
 > 400 t
 < 100 t
 Stockage en ISDD
 Vitrification
 Stockage en ISDND ou ISDI*

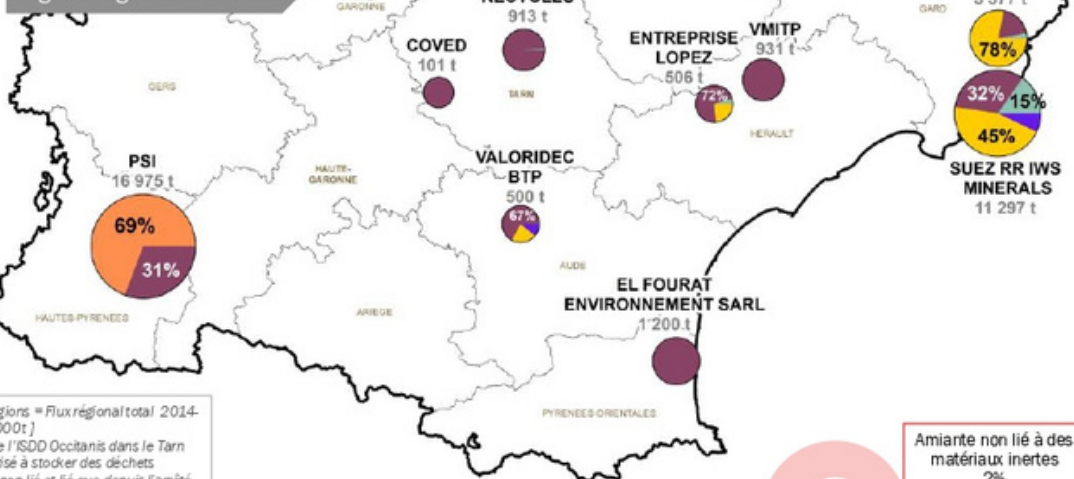
* ISDI détenant une autorisation spécifique

Déchets amiantés traités en Occitanie en 2018 toute origine confondue

Données d'historique : Evolution des déchets d'amiante stockés par origines régionales depuis 2014



Répartition des déchets amiantés stockés sur les installations d'Occitanie par origines régionales en 2018



Chiffres-clés 2018 *

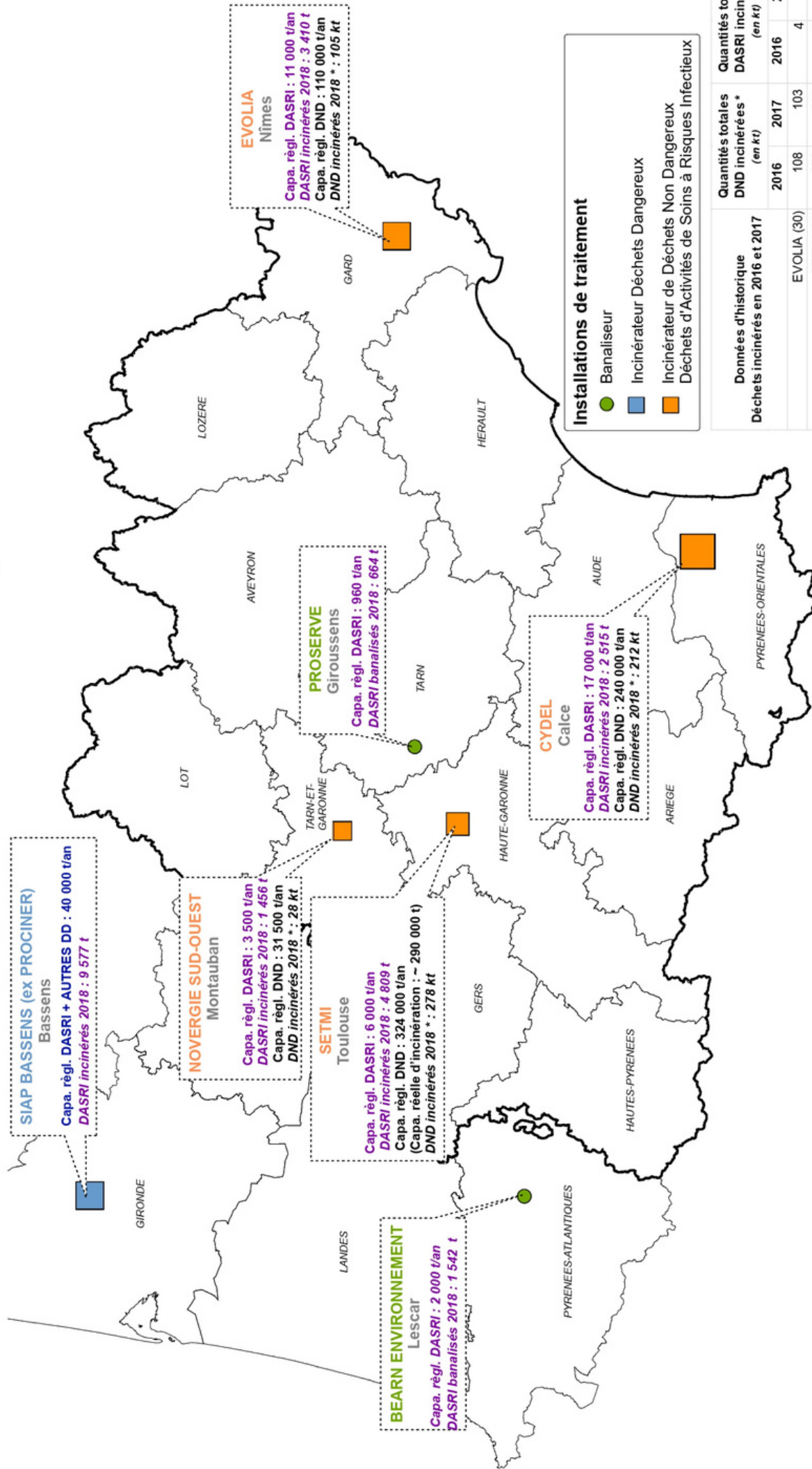
14 726 t de déchets d'amiante collectés en Occitanie :
13 309 t traités en Occitanie
1 417 t hors région

35 800 t de déchets d'amiante stockés en Occitanie (dont 22 491 t collectées hors Occitanie)

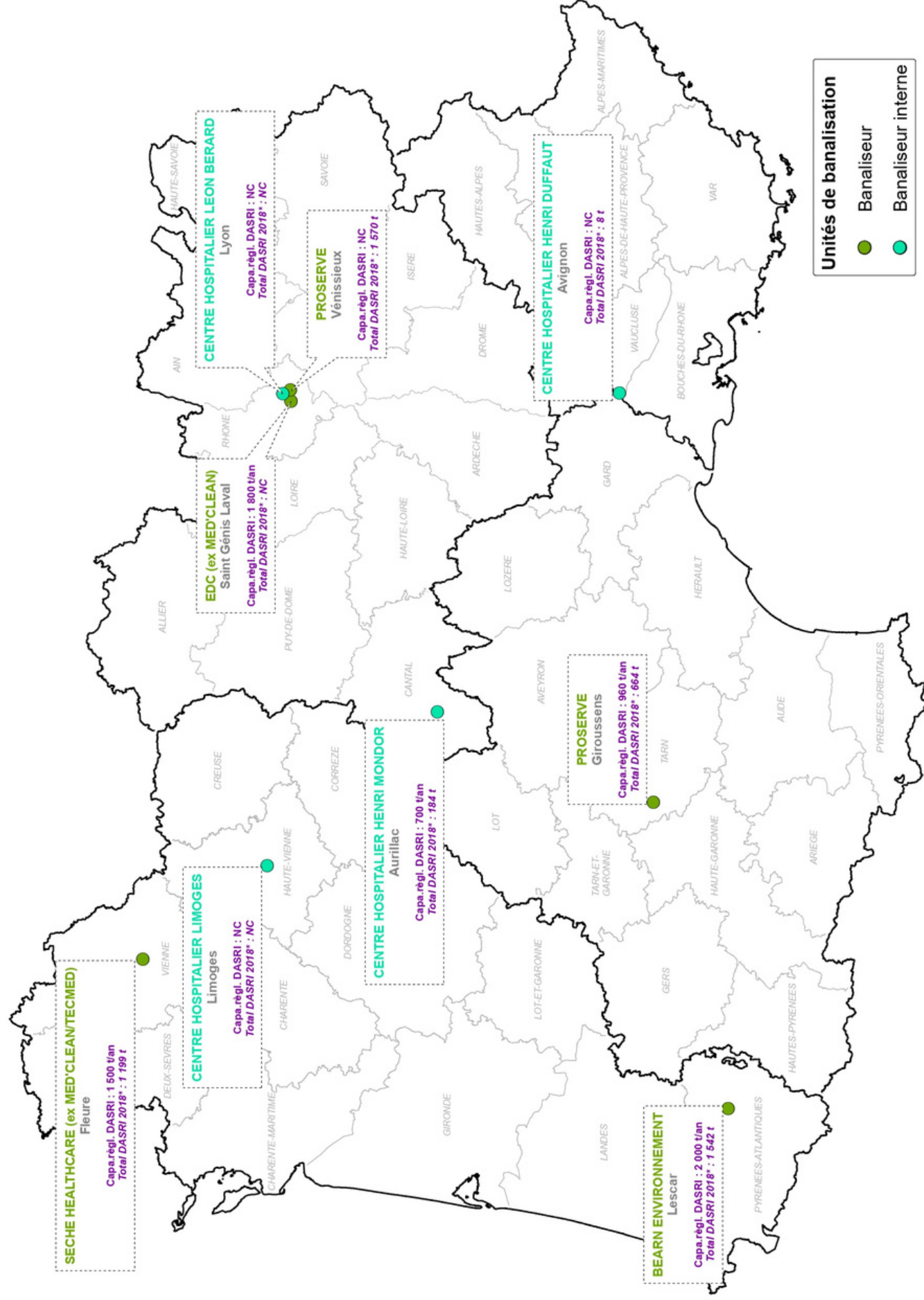
Nature des déchets amiantés en Occitanie en 2018

Amiante non lié à des matériaux inertes 2%
Amiante lié à des matériaux inertes 98%

Installations de traitement des DASRI et tonnages traités entre 2016 et 2018

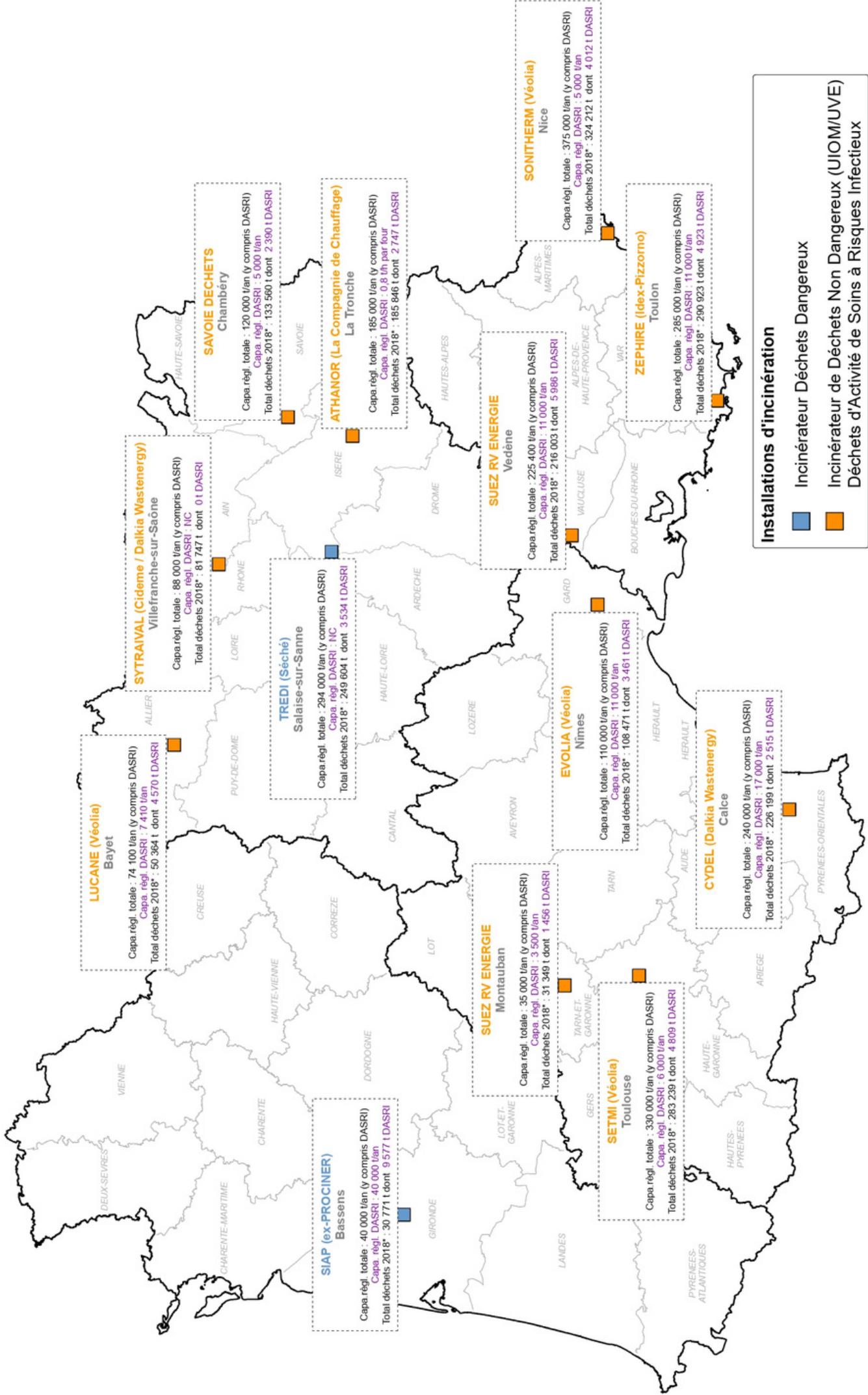


Unités de banalisation des DASRI et tonnages traités en 2018 en Occitanie et régions limitrophes



* Les totaux de déchets sont issus des déclarations des éliminateurs dans GERE 2018 sans vérifications auprès des exploitants et des inspecteurs

Installations d'incinération des DASRI et tonnages traités en 2018 en Occitanie et régions limitrophes



* Les totaux de déchets correspondent, pour les installations d'Occitanie, aux quantités réellement incinérées. Pour les installations hors Occitanie, ils correspondent aux quantités déclarées dans GEREPE 2018 (qui peuvent légèrement différer du total réellement incinéré lorsqu'il y a, eu par exemple, du déstagement vers une autre installation de traitement).

I CONTEXTE

Dans le cadre de l'élaboration du Schéma Régional des Carrières (SRC), la DREAL Occitanie a sollicité l'Ordeco afin de conduire une enquête visant à mieux connaître la filière de production de ressources secondaires issues de déchets inertes en Occitanie. Cette enquête a porté sur l'année 2018.

Elle répond à plusieurs objectifs :

- Identifier et connaître les installations accueillant des déchets inertes en vue de leur recyclage en région.
- Quantifier les déchets inertes entrants dans ces installations et leurs origines géographiques.
- Quantifier les ressources secondaires issues du recyclage des déchets inertes et identifier les usages auxquels elles sont destinées.
- Identifier les freins rencontrés par les acteurs dans le cadre de cette activité de recyclage.

Les données issues de cette enquête serviront à alimenter la phase prospective du SRC.

II L'ENQUETE

L'enquête a été menée auprès des installations classées pour la protection de l'environnement au titre de la rubrique 2515, « Broyage, concassage, criblage, ensachage, pulvérisation, nettoyage, tamisage, mélange de pierres, cailloux, minerais et autres produits minéraux naturels ou artificiels ou de déchets non dangereux inertes », et/ou de la rubrique 2517, « Station de transit, regroupement ou tri de produits minéraux ou de déchets non dangereux inertes autres que ceux visés par d'autres rubriques ».

Le fichier transmis par la DREAL comportait 1064 entités. L'enquête a commencé par un premier envoi postal, accompagné d'un courrier DREAL, à destination de 1060 établissements, le 24 avril 2019. Une relance par courrier a été adressée à 450 installations, le 8 juillet 2019, avec un nouveau courrier DREAL. En parallèle, des courriels ou des appels ont été adressés à certains sites pour relance ou demande d'informations complémentaires.

Les résultats initiaux, en date de septembre 2019, ont fait l'objet d'un complément d'enquête en début d'année 2020, notamment en ciblant des entreprises situées dans les zones littorales, identifiées, lors de réunions de partage de l'état des lieux du SRC, comme non répondantes mais importantes de par les quantités prises en charge.

**Le rapport complet est disponible sur simple
demande auprès de l'Ordeco**

OBSERVATION & PLANIFICATIONS

COLLABORATIONS SUR TRAVAUX DE PARTENAIRES :

**Réseau de
l'Observation Locale
des Déchets, travaux
de partenaires,
rencontres d'acteurs,
interventions
publiques, traitement
de données
spécifiques, ...**

- Réunions du Réseau des Observatoires Locaux des Déchets (ROLD) et groupe de travail sur l'évolution de SINOE de l'ADEME
- Réunions de concertation sur l'évolution des processus nationaux d'observation des déchets : Déchets du BTP / Déchets Ménagers et Assimilés / Méthanisation) de l'ADEME
- Travaux de réflexions sur l'amélioration et la convergence des méthodes d'observation au sein du groupe « déchets » du réseau RARE : tous les observatoires « déchets » se réunissent au sein de ce groupe pour échanger sur leurs problématiques et méthodes de collecte et traitement de données.
- Réalisation d'un état des lieux des observatoires déchets et inventaires des indicateurs de suivi des plans régionaux suivis par ces observatoires pour le réseau RARE.
- Travail de données « installations de traitement de déchets » pour ATMO
- Travail de données « installations de traitement de déchets » pour la DREAL
- Suivi du PLPDMA du Volvestre
- Réflexions sur une filière de valorisation du verre médicamenteux : rencontre des acteurs (CPIAS, Partage Santé, Briane), fiche projet d'étude
- Interventions formation INSA spé. urbanisme (2)
- FEDEREC Occitanie : réflexion sur la mise en œuvre d'enquêtes « filières » dans l'objectif d'une amélioration de la connaissance au bénéfice commun
- Rencontres d'acteurs : porteur de projet « collecte de déchets de bureau », porteur de projet « déconstruction/réemploi des déchets du bâtiment », porteur de projet « objet connecté pour le secteur des déchets » ; étudiants en recherche d'infos sur l'organisation de la gestion des déchets.
- Participation au Jury R Awards dans la catégorie « gestion déchets des entreprises » organisé par le collectif Génération Responsable.

62 jours

OBSERVATION & PLANIFICATIONS

BASE DE DONNÉES DES ACTEURS DE LA GESTION DES DÉCHETS	• Accent mis sur le référencement des acteurs localisés en ex-Languedoc-Roussillon pour renforcer leur présence sur la base de données • Révision de l'articulation de la base « acteurs » avec la base « déchets » du site Internet	11 jours
ORGANISATION INTERNE DES TRAVAUX D'OBSERVATION	• 14 réunions d'équipe • Travail de recherche sur la mise en place de cartographie dynamique • Rapprochement DREAL, direction « Energie et Connaissance » : réflexion sur la collaboration à l'outil PICTO	38 jours
PLANIFICATIONS	• Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets : participation aux travaux d'élaboration et à la définition des indicateurs de suivi. Publication d'un compte-rendu commenté de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi. • Schéma Régional des Carrières : participation aux travaux d'élaboration du schéma et suivi des réunions de concertation	50 jours

The screenshot shows the ORDECO website interface. At the top, there is a logo for ORDECO (Observatoire Régional des Déchets et de l'Economie Circulaire en Occitanie) and a search bar. Below the logo, there is a navigation menu with links: Accueil, Evénements, Médiathèque, Prestataires, Réglementation - Fiches Déchets, and Qui sommes nous ?. Below the navigation menu, there is a banner with the text "Observation", "Concertation", and "Information". Below the banner, there is a breadcrumb trail: Accueil > Prestataires > Recherchez votre prestataire de déchets. Below the breadcrumb trail, there is a heading "Rechercher un prestataire". Below the heading, there is a form with the following fields: Département (Haute-Garonne (31)), Déchets (Assainissement des matériaux inertes), Type d'activité (Collecte de déchets), and Mots clés. There is a "Rechercher" button at the bottom right of the form.

ECONOMIE CIRCULAIRE

CONTRIBUTION AU PRAEC	• Participation au groupe de travail « Déchets Organiques » : intervention sur le tri des biodéchets à la source en Occitanie	1 jour
PLATFORME DES ACTEURS DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE ET AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE DES RÉSEAUX	• Suivi et accompagnement des travaux de mise en route de la plateforme CYCL'OP. • Finalisation des documents de communication CYCL'OP • Amélioration de la connaissance des réseaux et référencement des acteurs. • Contribution au développement de CYCL'OP • Participation aux réunions d'animation de CYCL'OP • Rencontre d'acteurs	52 jours
COLLABORATION AUX TRAVAUX DE PARTENAIRES	• AG Terre EFC • Rencontres du pôle Eco-conception • Emergence du Cluster Seconde Vie, initié par Valdélia • Contribution au forum régional de l'économie circulaire • Etudiants en recherche d'infos sur l'Economie Circulaire	10 jours
STAGE EC : « poids des acteurs de l'EC en Occitanie »	• Démarrage du stage fin mars, à distance pendant 6 semaines • Définition du « périmètre d'acteurs » • Définition des « indicateurs économiques » • Réalisation de l'étude et des entretiens par Jacques-André Frament, excellent stagiaire. Etude diffusée et mise en ligne.	125 jours



Les services de la plateforme

Cycl'op.org 862



Partagez vos actions et votre expérience

Cycl'Op est un espace ouvert, à votre disposition pour mettre en avant vos actions et votre expérience en faveur de l'économie circulaire.

L'objectif est de diffuser des bonnes pratiques et de favoriser les échanges entre acteurs, qu'il est possible d'identifier via l'annuaire des acteurs.

Ces échanges servent à susciter de nouveaux projets et à créer une émulation commune, pour endosser une transition à l'échelle de la région.

Suivez l'actualité de l'économie circulaire dans la région, les initiatives ainsi que les événements

AUTRES PAGES

La plateforme : pourquoi Cycl'Op ?

Les services de la plateforme

FAQ

Contribuer



2020

Le poids économique des acteurs de l'économie circulaire en région Occitanie

Le rapport complet est disponible sur simple demande auprès de l'Ordeco



ORDECO - Technoparc bât. 9, 55 rue Jean Bart 31670 Labège

www.ordeco.org - info@ordeco.org

L'ORDECO est financé par



RENCONTRES – COMMUNICATION - ADMINISTRATION

RENCONTRES

RENCONTRES TECHNIQUES

- Bibliographie réunion « Dépôts illégaux »
- Réunion de préparation de la rencontre
- 2 journées programmées novembre / décembre :
REPORTÉES 2021

16 jours

COMMUNICATION

COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE ET RELATIONS ADHÉRENTS

- Newsletter
- Gestion des adhésions
- Diffusion d'actualités et d'événements, relais de
communication des partenaires, gestion des réseaux
sociaux

19 jours

SITE INTERNET

- Veille et publication d'actualités
- Actualisation et mise en ligne de contenus produits
par l'Observatoire
- Rédactions de pages dédiées à l'EC

51 jours

ADMINISTRATION

COMPTABILITÉ, RESSOURCES HUMAINES, FINANCEMENTS, STATUTAIRE

- Clôture des comptes 2019
- Gestion de crise COVID
- Management d'équipe
- Paie et déclarations sociales
- Gestion des financements
- Préparation programme et budget 2021
- Déclarations statutaires
- 1 AG / CA, 1 Bureau, 2 Bureaux Elargis

109 jours